

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Lundi 7 octobre 2002, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie-Thérèse Bovier, M. Georges Breguet, M^{me} Sophie Fischer, MM. Jean-Marie Hainaut, François Henry, M^{me} Vanessa Ischi Kaplan, M. André Kaplun, M^{mes} Melissa Rebetez et Alexandra Rys.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Christian Ferrazino, vice-président, MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 25 septembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 7 octobre, mardi 8 octobre et mercredi 9 octobre 2002, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion de M^{mes} Vanessa Ischi Kaplan, Christina Matthey, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Marc Dalphin, Alain Gallet, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Pour un avenir durable du quartier de Sécheron, demandons un plan directeur de quartier» (M-288)¹.*Suite de la préconsultation*

M. Damien Sidler (Ve). Je prends la parole pour dire que les Verts sont prêts à accepter l'amendement proposé par les autres groupes de l'Alternative et M. Ducret lors de la séance précédente. Nous regrettons seulement que, dans cet amendement, l'on n'ait pas pensé à demander quelques places pour les vélos en plus des 800 qui sont destinées aux voitures, notamment à la halte RER de Sécheron. En effet, lors des débats de commission sur les projets de parkings à Sécheron, nous avons réalisé que, pour l'instant, dans le projet de gare, il n'y avait absolument aucune place dévolue aux vélos, ce qui est quand même un comble! Ailleurs, ces gares relais disposent en général d'un certain nombre de places pour les vélos. Cependant, nous le voterons tout de même.

En ce qui concerne la zone industrielle, comme l'a relevé M. Froidevaux, nous avons adopté une approche consistant à faire tomber les tabous, notamment pour les zones industrielles situées en ville. Nous étions prêts à envisager d'examiner le problème de façon globale, au niveau cantonal, en vue d'une meilleure répartition des zones industrielles et de logements en fonction des déplacements des citoyens et de leur qualité de vie. Nous proposons néanmoins l'amendement suivant:

¹ Motion, 1756.

Projet d'amendement

Retirer de la troisième invite de la motion les termes «la forme souhaitée par les motionnaires dans les considérants de la présente motion, soit».

Nous proposons donc d'enlever la référence aux zones industrielles telle qu'elle figure dans les considérants de la motion.

M. Alain Gallet (Ve). A mon avis, les interventions des préopinants fixent assez clairement les enjeux auxquels nous sommes confrontés, toutes tendances confondues. Je crois que les Verts n'auraient pas rédigé cette motion s'ils n'avaient pas pensé que nous pouvions débattre sans tabous et je suis persuadé qu'il le faut. Or nous n'avons pas affaire uniquement à des tabous explicites, comme la question du parking de 800 places posée par l'amendement de l'Alliance de gauche, des socialistes et des radicaux, mais aussi à des tabous implicites du côté des libéraux, dont nous pourrions débattre en commission, concernant l'évidence d'une implantation de Serono à cet endroit.

Plus que de répondre à quelques-uns, nous entendons quant à nous plutôt provoquer le débat, parce que nous sommes absolument sûrs qu'il faut débattre des enjeux concernant un périmètre aussi important et mettre à plat les problèmes. Le lieu en question est situé à 100 mètres du lac, à 300 mètres de la gare Cornavin; cette zone industrielle n'est donc pas excentrée, mais centrale.

Je répondrai maintenant aux socialistes. Il ne s'agit pas de parler de manque d'emplois. Ce n'est pas parce que Serono ne serait pas implanté à cet endroit – je le dis au conditionnel, parce qu'il faut en débattre et auditionner les représentants de ladite entreprise – qu'il n'y aurait pas d'emplois offerts! Il y a eu 100 petites et moyennes entreprises (PME) dans ce périmètre, lesquelles ont proposé en tout 1000 emplois, ce qui n'est pas rien!

Nous devons nous poser la question de la croissance industrielle dans notre ville. De quel type la voulons-nous? Désirons-nous une croissance quantitative, où tant d'emplois signifient tant d'impôts et donc tant de recettes fiscales, ou bien décidons-nous de limiter la croissance pour l'orienter, la contrôler, la gérer? A ce moment-là, nous pourrions parler de «croissance qualitative».

Outre le problème des emplois, nous avons pu constater, à la commission du logement, que se pose également celui du logement, justement. Nous devons sans cesse faire face à un chantage au logement quand il y a «trop» d'emplois et nous sommes toujours à cheval entre deux types de croissance désynchronisés. Nous souhaiterions, comme image directrice du plan directeur de quartier que nous demandons à Sécheron, assurer un certain équilibre, une mixité entre construc-

tions industrielles et bâtiments d'habitation dans ce périmètre; nous en parlons sans arrêt, mais nous ne l'appliquons jamais. Il faut que nous en discussions, et c'est là que se situe le problème.

Au sujet des parkings, les Verts hésitent. Un parc relais de 800 places est prévu dans la concession de la ligne du tram 13. Cependant, nous ne sommes pas sûrs que le territoire concerné corresponde à la même structure urbaine que celle d'il y a plus de dix ans, lorsque cette concession a été demandée. En raison de l'installation de la ligne de tram, ce périmètre ne se situe plus à l'extérieur de la ville, dans une zone industrielle périphérique, mais au cœur de la ville. En tenant compte de l'existence de l'autoroute de contournement, faut-il vraiment créer des places de parc aussi proches du cœur de la ville?

Une voix. Oui!

M. Alain Gallet. C'est une question que je pose, justement, et nous devons la poser en commission. C'est justement pour cela que nous devons avoir l'avis d'experts et ne pas répondre péremptoirement à ce genre de question «bateau». Nous, les Verts, nous pensons que la question mérite d'être posée concernant cet endroit très proche du centre de la ville.

Nous pourrions nous demander si un parking d'échange ne doit pas être construit à l'extrémité des lignes de tram, comme c'est la tradition maintenant. Or le tram 13 ne va pas s'arrêter à la place des Nations ni à Sécheron, mais il va aller jusqu'au Grand-Saconnex! Il est même prévu, à plus long terme – mais nous devons justement nous interroger en fonction du long terme – qu'il aille jusqu'à Ferney-Voltaire. Nous devons donc nous demander quel est l'emplacement idéal pour un parking – peut-être même pour deux parkings – non pas de 800 places, mais de 1200 places, un vrai parking d'échange à proximité des nœuds autoroutiers.

Plus généralement, je crois que, pour nous, l'Alternative, gouverner, c'est prévoir, et gouverner, c'est choisir. (*Rires.*) Nous pouvons même prévoir de réorienter le développement d'un projet datant de cinq ou six ans. Les Verts ne sont pas favorables à faire *tabula rasa*, mais à repenser le problème, à se demander comment l'on peut recomposer un espace et réorganiser ses différents éléments qui, pour le moment, se présentent de manière désordonnée. Je ne crois pas que le Conseil administratif – ni le Conseil d'Etat, d'ailleurs – ait absolument la maîtrise de ce périmètre. Il faut donc que le Conseil municipal reprenne en main ce projet, en évalue les enjeux et procède aux auditions nécessaires.

Ce n'est pas pour rien que nous avons fait tout le travail qu'a exigé la rédaction de cette motion, que nous avons auditionné les habitants du quartier et

que nous avons relu tout le dossier. Nous, les Verts, disons qu'il faut renvoyer cette motion sans tabous à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. «Gouverner, c'est prévoir», nous dit M. Gallet. Eh bien, en ce qui concerne le périmètre de Sécheron, nous avons bien gouverné! Je ne sais plus quel conseiller municipal a rappelé tout à l'heure les différentes interventions de la Ville de Genève concernant ce dossier, et c'est peut-être d'ailleurs là l'un des points positifs de cette motion: vous nous demandez de créer une structure de concertation, mais il se trouve que celle-ci existe, ce qui signifie donc que, finalement, nous n'agissons pas si mal que cela!

Il existe en effet une structure de concertation au sein de laquelle la Ville a pu faire entendre son point de vue, puisqu'elle a obtenu la réalisation de plusieurs de ses exigences, notamment le déplacement de la Maison de la paix, laquelle devait initialement être érigée dans la zone industrielle. Nous avons obtenu de l'Etat et de la Confédération qu'ils veuillent bien lancer un concours pour son implantation de l'autre côté des voies CFF. Soit dit en passant, la motion ne parle pas du tout de ce périmètre, alors que s'y trouvent le collège Sismondi, la Maison de la paix et un certain nombre d'autres éléments intégrés dans l'image d'urbanisation du quartier dont il est question ici.

Dans le cadre de ce groupe de concertation, nous avons également obtenu la préservation de la zone industrielle. Bien évidemment, cela ne fait pas plaisir à certains qui nous demandent d'y renoncer. Sur ce point, je rejoins les propos tenus par M^{me} Salerno lors de la séance précédente: je suis tout autant que vous – et que la Ville de Genève dans son ensemble, jusqu'à maintenant, me semble-t-il – attaché à la préservation de la zone industrielle dans notre cité. Je dois vous dire que, si tel n'avait pas été le cas des différents Conseils administratifs et municipaux, nous ne serions tout simplement pas là pour parler de l'avenir de la zone de Serono, parce qu'elle aurait bien évidemment été urbanisée depuis bien longtemps.

Certains voulaient, surtout en fonction de la pression foncière dans cette zone, y créer autre chose qu'un site industriel. Eh bien, je ne peux que féliciter nos prédécesseurs, qui ont fait en sorte que cette zone industrielle soit préservée, ce qui nous permet justement d'y garantir la mixité entre logements et activités dont il vient d'être question. De quel type d'activités s'agit-il? De celles de l'entreprise Serono, qui fait beaucoup parler d'elle, mais n'oublions pas la zone industrielle propriété de l'Etat, située juste en dessus, à propos de laquelle la Ville s'est aussi fait entendre dans le cadre du groupe de concertation. En effet, nous avons souhaité faire en sorte que la moitié de cette zone industrielle, en tout cas, soit affecté

tée à des PME, c'est-à-dire à des activités artisanales et non pas uniquement à du high-tech réservé à de grandes sociétés. Sur ce plan-là aussi, l'ensemble de nos demandes a été pris en compte par le Canton, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cependant, cette motion ne comporte pas que des aspects positifs. L'un de ses points négatifs importants, à mon avis, est la remise en cause du *park and ride* (P+R). A ce sujet, je dois avouer que j'ai quelques difficultés à suivre le raisonnement qui vient d'être exposé. Si j'ai bien compris – mais tel est certainement le cas, puisque j'ai pris des notes – on nous dit que le P+R n'est plus nécessaire en raison de l'arrivée du tram et que, maintenant, la périphérie de la ville se situerait au-delà de l'endroit initialement réservé pour ce P+R. Je ne sais pas de qui l'on veut se moquer ici! Je vous rappelle simplement que, si nous avons obtenu de Berne la concession pour le tram, c'est parce nous nous sommes engagés à installer un P+R à cet endroit. Il est donc un peu paradoxal, une fois obtenue la concession pour la ligne de tram, de dire que l'on ne veut plus du P+R, qui était justement l'un des arguments nous ayant permis d'obtenir cette autorisation.

Vous savez, quant à moi, je veux bien examiner ce problème sans tabous, pour reprendre l'expression qui a tant fait plaisir à M. Froidevaux, étant donné ses commentaires lors de la séance précédente, mais peut-être ces termes signifient-ils pour lui que tout est permis. Or, justement, en matière d'urbanisation, tout n'est pas permis. Sur ce point, je crois qu'il faut tenir compte prioritairement de l'intérêt général, et j'applaudis des deux mains l'amendement de MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret, déposé à la séance de 17 h, qui vise, si j'ai bien compris, à rappeler un certain nombre de vérités apparemment occultées dans la motion M-288.

Ce qui se passe dans ce quartier – et cela m'inquiète personnellement – c'est que l'on examine la manière de répondre aux demandes en fonction de la date à laquelle elles sont déposées. A celui qui vient en dernier ne restera finalement qu'une portion congrue, voire rien du tout. J'aimerais quand même attirer votre attention, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur le fait que le parking d'échange de 800 places n'est pas une idée complètement délirante émanant d'une formation politique, mais un engagement pris par le Conseil d'Etat dans le cadre du dossier du tram. Cet engagement a été agréé par le Grand Conseil, et la Fondation des parkings a la charge de le réaliser.

Cependant, il est apparu qu'il existait un autre engagement contracté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, lequel consistait à offrir à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 400 places de parc – et non pas 450, selon ce que j'ai entendu tout à l'heure. Huit cents places auxquelles on ajoute 400 places, cela donne un total de 1200 places, ce qui peut paraître excessif. Que nous dit la motion M-288 à ce sujet? Que le projet de ce parking d'échange empêche la

construction du parking de l'OMC à cet endroit. Cela signifierait donc que, en raison d'un parking prévu pour l'OMC, il nous faudrait renoncer au parking d'échange destiné à la collectivité! Je dois dire que j'ai quelque peine à suivre ce raisonnement-là. Tout au contraire, je prétends que le parking d'échange doit être prioritaire par rapport aux autres parkings. C'est une fois qu'il sera construit que nous pourrions nous demander ce que nous pourrions accorder aux autres, et non pas l'inverse. En effet, si nous faisons l'inverse, nous pourrions encore attendre un certain temps et, à ce moment-là, effectivement, il n'y aura plus du tout de place pour construire un parking d'échange.

J'ai également quelque peine à suivre les motionnaires quand ils nous disent que la critique se fait de plus en plus insistante concernant l'emplacement du parking d'échange, bien trop proche du centre-ville et faisant une concurrence immédiate à la halte RER-CFF liée à la construction de la troisième voie CFF. Vous savez tout comme moi que cette halte RER sera utilisée par des personnes en provenance de Versoix ou de beaucoup plus loin et que le parking d'échange ne les concernera pas. Il ne s'agit donc pas d'une concurrence par rapport à la ligne CFF mais d'une complémentarité. Ce parking d'échange sera destiné non pas à ceux qui viendront à Genève en train et qui s'arrêteront à la halte RER, laquelle doit être installée en 2004, mais à ceux qui se rendront en voiture jusqu'au parking d'échange et qui pourront ainsi accéder au centre de notre cité en prenant le tram.

Je ne veux pas rouvrir ici un large débat à ce sujet. Cependant, j'aimerais vous rappeler un certain point. Comme nous l'avons fait pour la parcelle du Foyer de Sécheron, sujet que vous avez examiné à la commission de l'aménagement et de l'environnement, où je suis venu vous donner connaissance du travail effectué par mes services ainsi que par moi-même et mon collègue Tornare, dans le cas qui nous occupe ce soir, nous nous sommes rendus dans le quartier concerné à plusieurs reprises afin d'entendre les demandes de ses habitants et de réfléchir à leur mode de réalisation. Je crois que nous l'avons fait de manière assez satisfaisante; ce sera à vous d'en juger. Nous avons agi de même avec les autres dossiers où nous ne sommes pas propriétaires du bien foncier, mais où nous intervenons, que ce soit par rapport à l'Etat, à Serono ou à des tiers.

En effet, d'autres dossiers en cours n'ont pas été évoqués dans cette motion, alors qu'ils concernent également le quartier de Sécheron. Chaque fois, nous procédons ainsi en fonction de la démocratie de quartier, dans le cadre de ce qui nous apparaît comme l'intérêt général, tout en ménageant les intérêts particuliers des uns et des autres.

Personnellement, j'estime que ce n'est pas parce que c'est une entreprise comme Serono qui a jeté son dévolu sur une parcelle du site de Sécheron qu'il y aurait un tabou empêchant d'accepter que la zone industrielle soit finalement uti-

lisée pour ce à quoi elle est destinée. Si d'aventure l'exploitation de cette zone par ladite entreprise devait rapporter des royalties à la communauté, eh bien, finalement, nous ne pourrions que nous en montrer satisfaits, mais n'allez pas laisser croire que c'est pour cette raison-là que nous avons fait en sorte de privilégier la zone industrielle à cet endroit, car nous ferons le même raisonnement pour la zone industrielle située juste en dessus, quand bien même ce seront des petits artisans qui viendront s'y installer; je vous signale que nous nous battons aussi pour permettre à ces derniers de pouvoir travailler.

Et je terminerai en soulignant les efforts fournis par la Ville de Genève afin de permettre aux petits artisans installés actuellement sur le site de Sécheron de poursuivre leurs activités sur le site de la zone industrielle de Châtelaine, toujours selon cette même logique et dans ce même esprit. Ce souci répond à notre volonté – que j'espère partagée – de faire en sorte que, dans le tissu urbain, nous ayons la mixité que certains disent souhaiter, mais en nous donnant les moyens de la réaliser, et je crois que ce que nous faisons va dans ce sens.

Cela dit, je vous invite vraiment à voter l'amendement de MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret. Si vous ne suivez pas ce conseil et que vous votez la motion M-288 sans cet amendement, surtout suite à l'intervention de M. Damien Sidler, nous devons reprendre l'ensemble des dossiers dont j'ai parlé, alors que leur traitement est déjà fort avancé.

M. François Sottas (AdG/TP). Je voudrais remercier M^{me} Salerno et M. Zaugg pour leur soutien à la motion M-288, à laquelle il manque effectivement beaucoup d'éléments. L'amendement de MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret me semble fondamental. Dès qu'il a été question d'un parking d'échange à Sécheron, nous avons tous souhaité que celui-ci soit vraiment efficace. L'un des objectifs en faisant venir une ligne de tram à Sécheron consiste quand même à desservir un parking d'échange! Si ce dernier ne comportait plus que 400 places, je ne sais pas à quoi il servirait.

Le réseau de tram desservira la place des Nations et Sécheron avant le parking de l'Etoile; il me semble donc que nous aurions dû construire le parking de Sécheron plus tôt, mais, maintenant, le parking de l'Etoile existe et il est important que nous installions le parking d'échange dont il est question ici et qu'il ait une capacité suffisante pour dissuader les gens d'utiliser leur véhicule privé afin de gagner le centre-ville.

Je vous invite donc à voter l'amendement à la motion M-288 que je viens de mentionner et à vous montrer favorables à un parking d'échange de plus de 800 places.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai envie de rebondir sur les propos de mon collègue Christian Ferrazino pour vous dire que nous avons évité le pire à cet endroit-là il y a quelques années. En effet, je suis absolument convaincu qu'à un certain moment il y avait des projets d'urbanisation ne correspondant pas à ce que nous voulons, en tout cas aujourd'hui.

M. Alain Gallet (Ve). Lesquels?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Rappelez-vous qu'une certaine banque, bien connue de la Ville de Genève, et un promoteur immobilier qui a eu quelques soucis ces dernières années avaient des plans d'urbanisation à cet endroit qui ne convenaient pas véritablement à une majorité des citoyens, à laquelle j'appartiens. Si vous voulez plus de détails, Monsieur Gallet, nous pourrions peut-être en discuter tout à l'heure en tête-à-tête. Je pense néanmoins que la plupart d'entre vous ont compris de quoi il s'agissait.

Monsieur Gallet, le développement durable, c'est bien beau. En effet, qui peut y être opposé? Je crois que nous avons tous envie de conserver la planète bleue dans le meilleur état possible. Je vous rappelle qu'en 1992 s'est tenu un sommet important à Rio à ce sujet. Nous venons d'en fêter le dixième anniversaire à Johannesburg il y a quelques semaines. Quels en étaient les initiateurs? Les plus grandes entreprises de la planète! Il se trouve qu'il en existe – mais oui! – qui sont attentives à cette notion de développement durable. Dans le cas présent, il me semble que Serono a tenu compte de cet élément qui fait partie de l'urbanisation du quartier.

Pour ce qui est de la conservation des PME, ce n'est pas à moi qu'il faut adresser des reproches, pas plus qu'au Conseil administratif. Je crois que nous sommes unanimes, nous, les conseillers administratifs, pour soutenir le tissu économique local, lequel se compose à Genève, comme vous le savez bien, de PME à plus de 80%. Mais, en l'occurrence, nous avons un projet d'urbanisation avec une entreprise importante, et je ne reviendrai bien sûr pas sur tout ce que vient de dire M. Ferrazino et qui est le résultat de plusieurs années de concertation, de négociations avec tous les partenaires impliqués. Je souligne que cet équilibre est extrêmement fragile et qu'il ne faut donc pas le remettre en cause maintenant, sinon tout va échouer.

J'en reviens aux PME. Nous les soutenons, mais, en l'occurrence, il s'agit de l'implantation d'une entreprise importante, et vous savez combien il est utile pour Genève d'accueillir des entreprises de pointe, en particulier dans le domaine de la biotechnologie.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, vous devez raisonner avec beaucoup d'attention sur le problème du développement de cette zone industrielle. Je vais vous dire quelque chose qui me fait de la peine. Nous avons un jour discuté dans cette enceinte de la revalorisation de l'ancien site des Services industriels, à savoir de la parcelle dite «d'Artamis». Vous vous souvenez qu'avait été émise à un certain moment l'idée d'y mettre le back-office ou l'administration de la Banque Pictet. Il faut que vous sachiez, Mesdames et Messieurs, que ladite banque, installée à Genève depuis cent-cinquante ans, voire plus, a décidé de quitter complètement le territoire genevois et de déménager à Carouge. Cette information ne revêt peut-être pas une grande importance à vos yeux, mais, pour moi, cela est d'une importance cardinale, dans la mesure où cette banque représente de la fiscalité importante, tant au niveau des personnes morales, des personnes physiques que de la taxe professionnelle. Voir partir une entreprise de 2000 personnes à Carouge, à 10 mètres de la frontière avec le territoire de la ville de Genève, pour moi, c'est douloureux.

Je n'ai donc pas envie qu'en raison d'une mauvaise gestion des zones industrielles et du développement de l'activité économique en ville de Genève on réédite le coup de la Banque Pictet qui fermera ses portes sur le territoire genevois en 2006.

Mesdames et Messieurs, je vous répète encore une fois combien cet équilibre dont je viens de vous parler est fragile. Lorsque vous voterez ce projet de motion, ayez en tête la conservation et même le développement des emplois en ville de Genève. Je crois que c'est important pour tous les programmes que nous nous sommes fixés, vous et nous, pour les années futures.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'ai applaudi tout à l'heure la motion telle qu'elle était rédigée au départ. Cependant, les explications que vient de nous donner M. Gallet me font frémir! Il y a plusieurs aspects à considérer ici. Tout d'abord, il y a le respect de la parole donnée. Le projet Serono est un élément acquis de l'affaire qui nous occupe ici, une donnée du problème; il n'est donc pas question de tabou ou pas. Si je tiens compte du programme politique des Verts, je ne vois pas où est la difficulté en ce qui concerne Serono, dans la mesure où les Verts nous ont toujours dit qu'ils étaient d'accord avec l'implantation d'industries à Genève, à condition que cela soit dans le domaine de la très haute technologie et que cela ne génère pas de nuisances en matière de bruit ou de pollution de l'air. Le projet Serono correspond exactement à cet objectif. Je ne comprends pas pourquoi nous le remettrions en cause aujourd'hui.

Le programme des Verts prévoit également de se prémunir contre le trafic routier en développant des zones d'habitation et des zones de commerces, ou des

zones d'activités mixtes. Le projet tel qu'il nous a déjà été largement présenté à la commission de l'aménagement et de l'environnement présente une situation de mixité qui correspond exactement au but visé.

Pour ma part, donc, quand je lis la motion M-288, je suis convaincu – enfin, je suis peut-être un peu candide – qu'elle sert l'intérêt de la Ville de Genève, ce qui correspond exactement à l'intervention de M. Ferrazino avec laquelle – décidément, cela devient peut-être un vice... – je suis, une fois de plus, parfaitement d'accord.

Néanmoins, s'il s'agit de remettre en cause, d'une manière ou d'une autre, une implantation industrielle du type de celle qui est développée par Serono, alors, c'est une trahison. C'est une trahison que de nous présenter un miroir aux alouettes de cette manière, en nous disant que l'on va réfléchir sur un aménagement du quartier, que l'on va réfléchir sur un type d'urbanisme, sur les besoins des habitants actuels – ou futurs, pour faire plaisir à M. Juon – de ce quartier, alors que, en fait, de manière sous-jacente, l'on se demande ce que l'on va faire de Serono.

Un troisième élément, essentiel à l'égard du projet politique des Verts et issu de l'Agenda 21, doit être rappelé: il s'agit de la sécurité financière. Ce serait un grand sacrifice que d'abandonner une source de fiscalité importante comme celle que représente Serono, une industrie dont on peut dire aujourd'hui encore qu'elle est prospère et génératrice d'un nombre important de sous-traitants spécialisés dans un domaine extrêmement pointu de la biotechnologie. Cette sous-traitance est en mesure de créer à Genève un centre d'excellence dont nous ne pourrions que nous féliciter.

Alors, ne remettons pas en cause ce développement qui nous permet enfin de sortir de la monoculture de la banque et de l'assurance et qui correspond au programme des Verts. Faire cela reviendrait à une véritable trahison de ce programme. Je demande donc aux Verts d'éclaircir leur position. Ma lecture antérieure de la motion M-288 est-elle juste et ai-je entendu tout à l'heure la seule opinion de M. Gallet? Si tel n'est pas le cas et quoi que j'aie dit par le passé, les libéraux refuseront fermement cette motion. Au contraire, s'il s'agit de mener une discussion constructive à partir de données – et non pas de tabous – à propos desquelles nous sommes d'accord, il n'y aura pas de problèmes. Mais, je le répète, s'il faut mettre en cause de manière sous-jacente le fondement même de l'espoir de Genève de sortir d'une monoculture pesante qui la menace, dans ces conditions, vous ne prendrez cette décision que sans la voix des libéraux.

M. Roberto Broggin (Ve). Il se dit beaucoup de choses, ce soir. Sécheron est un lieu important pour Genève, historiquement et de par son développement. Il

faut se rappeler qu'en 1964, alors que le Bureau international du travail (BIT) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) étaient en plein développement dans cette zone et que nous inaugurons l'autoroute Genève-Lausanne, nous avons supprimé la halte CFF du chemin de l'Impératrice. Les employés de ces organisations internationales, plutôt que de se rendre en train à leur lieu de travail, ont passé leur permis de conduire et acheté des voitures.

A présent, nous allons réinstaller une halte RER à Sécheron qui va pouvoir desservir ce qui n'est plus le BIT, lequel se trouve un peu plus haut, parce qu'il a déménagé, mais l'OMC et l'ONU, ainsi que toutes les organisations internationales qui se sont développées de ce côté de la Genève de la rive droite, appelée maintenant la «Genève internationale». Nous allons peut-être de nouveau pouvoir encourager le déplacement collectif des employés de ces organisations, comme cela se fait dans toutes les cités et comme j'ai pu le remarquer notamment lors de mon seul et unique voyage à New York, que j'ai d'ailleurs fort apprécié.

Il faut se rappeler que Sécheron est l'endroit où l'on construisait autrefois les tramways. Or certains lobbies routiers ont manifesté ouvertement la volonté de briser cette industrie genevoise et ils ont tout fait pour réaliser ce but. M. Froidevaux nous a parlé de monoculture de la banque et de la finance, mais c'est vous, les libéraux, qui avez brisé le secteur secondaire de Sécheron, de la Société genevoise d'instruments de physique et des autres technologies de pointe qui étaient développées à Genève.

Le président. Monsieur Broggin, adressez-vous au président.

M. Roberto Broggin. On nous parle maintenant de construire un parking de 1200 places, avec 400 places pour l'OMC! Vous transmettez mes propos à M. le conseiller administratif député Ferrazino, Monsieur le président. Le Grand Conseil a voté sur le périmètre du Vengeron une nouvelle zone de développement, notamment de constructions, qui va devenir un pôle d'échange situé un peu en amont de Sécheron. Mais vous savez très bien que les plans d'urbanisme de la Ville peuvent être réévalués en fonction des décisions du Grand Conseil; vous avez participé à cette discussion, Monsieur Ferrazino, vous devriez donc le savoir.

Nous allons bientôt voir s'achever les travaux de construction de la troisième voie CFF, ce qui va permettre un trafic régional beaucoup plus important. La ligne du tram 13 est en construction également et son prolongement a été demandé en juillet 2002 jusqu'à la place des Nations, et même jusqu'au Grand-Saconnex ou plus loin encore, si possible, selon les accords que nous pourrions conclure avec les régions frontalières de France. Vous savez très bien que le gouvernement fran-

çais actuel, depuis Paris, laisse aux régions le choix de ces infrastructures. Nous pouvons donc imaginer que le tram drainera tout le bassin du pays de Gex, jusqu'à Gex même. Or il se trouve que de très nombreux employés des organisations internationales travaillant à Genève habitent dans le pays de Gex.

Nous tenons également compte de l'engorgement actuel de la rue de Lausanne et du développement du projet de M. Moutinot au Vengeron. Je répondrai maintenant à M. Pierre Muller, si vous le permettez, Monsieur le président. Un nouveau parking, cela prend de la place, et nous pourrions loger sur le même périmètre de nombreuses PME, ce qui pourrait également générer des rentrées fiscales pour notre collectivité. J'en termine là, en vous disant que je vous encourage à accepter cette motion.

M. Alain Gallet (Ve). J'ai l'impression que cette motion provoque effectivement un certain nombre de remous, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous ne nous y attendions pas vraiment ni à un avis unanime, mais nous pensions quand même que le Conseil municipal désirerait réfléchir, avec les habitants et les acteurs économiques concernés, mais aussi en fonction de ce facteur incontournable qu'est l'environnement, dans le cadre de la commission idoïne, c'est-à-dire celle de l'aménagement et de l'environnement. Nous encourageons donc le Conseil municipal à y renvoyer cette motion, avec l'amendement de l'Alliance de gauche, des socialistes et des radicaux et malgré les réticences du Parti libéral, pour y réfléchir.

Le débat que nous menons en ce moment semble bien montrer à quel point il est nécessaire de réfléchir à l'avenir. Nous ne pouvons nous contenter, à Genève, de vivre en nous basant sur des équilibres fragiles – Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Pierre Muller. J'aime ce terme d'«équilibres fragiles». En effet, le problème de Serono que nous avons mentionné n'est pas le seul élément dont il faut tenir compte.

Il y a aussi celui du parking de l'OMC. L'Etat de Genève a promis un parking de 400 places à cet organisme pour favoriser son implantation à Genève. Le fait est que, aujourd'hui, nous ne savons plus où construire ledit parking. Je sais aussi – tout comme ceux qui lisent le *Mémorial* du Grand Conseil – qu'il existe le projet de placer ce parking de 400 places sur le site même du bâtiment de l'OMC, en creusant un très grand silo au bord du lac, sur ses rives mêmes, lesquelles sont pourtant protégées. Les Verts se trouvent donc ici face à un problème environnemental très concret du genre de ceux qu'ils aiment beaucoup traiter et ils se demandent comment il serait possible, actuellement, de construire un parking de 400 places au bord même du lac Léman. Voilà l'une de nos principales réticences.

Nous aimerions ajouter que nous n'avons pas de dogmes, contrairement à d'autres. Nous ne parlons pas d'«équilibre fragile» et ne croyons pas à la croissance quantitative, mais à la croissance qualitative, et nous avons envie de réfléchir ensemble à cela. S'il s'agit de s'envoyer à la figure des vérités du genre: «Il faut développer Genève, parce que Genève a besoin d'être développée», on nous dira bientôt qu'il faut construire des logements, parce que Genève s'est développée, puis qu'il faut créer des emplois, parce que Genève a développé sa capacité en logements et qu'il y en a trop. On ne s'en sort pas ainsi! Nous aimerions une croissance mesurée. Pourquoi donc ne pas y réfléchir en commun?

Cela dit, en ce qui me concerne, je répète une dernière fois que le développement durable ne consiste pas à prétendre tantôt que l'économie est plus importante que l'environnement, comme le fait M. Muller, et tantôt que c'est le côté social – les emplois, par exemple, selon les socialistes – qui prime sur l'économie. Evidemment, les socialistes n'ont pas les mêmes vues que les libéraux, qui ne visent que la croissance économique. Les socialistes visent la croissance économique pour permettre une redistribution des revenus sociaux au niveau de la fiscalité. Les Verts ne pourront quant à eux se focaliser que sur l'environnement. Nous ne voulons pas d'un déséquilibre environnemental. Or nous pensons que les trois visées réunies – mais comment y parvenir autrement qu'en commission? – sont nécessaires à l'instauration d'un débat de qualité, et je crois que nous en sommes capables.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous constatons que le débat se développe dans deux directions. Les uns s'en tiennent à une réflexion générale concernant l'aménagement, les autres insistent beaucoup sur l'aspect du stationnement des véhicules. Apparemment, il est clair que ce deuxième point, qui affecte une part minime du périmètre concerné, peut être discuté.

Il faut rappeler que, dans le projet de la motion M-138 et la réponse du Conseil administratif à ce sujet dont j'ai parlé lors de la séance précédente et dans celui de la Ville, il y a d'une part un parking d'échange destiné au public – un *park and ride*, comme on dit – et d'autre part un parking pour l'OMC. Ce projet est donc déjà conçu comme étant à double utilité. On peut vouloir un parc de stationnement un peu différent, plus grand, et en discuter, mais la motion M-288 dans son ensemble va beaucoup plus loin.

En effet, la motion M-288 demande que nous reprenions l'ensemble de l'étude, comme si rien n'avait été fait, alors que, tout à l'heure, le magistrat Ferrazino a très bien expliqué le travail déjà accompli. Je rappelle que cette motion, en page 2, demande la remise en question de la zone industrielle elle-même pour y construire du logement à la place. Cela permettrait donc un développement de

tout ce quartier bien différent de l'affectation qui en a été décidée par presque tous les partis lors de la précédente campagne électorale, et, cela, c'est inacceptable.

C'est la raison pour laquelle j'invite ceux qui souhaitent rediscuter du parc de stationnement de rédiger à ce sujet une motion séparée, qui peut être urgente, s'ils le souhaitent, mais ils ne peuvent en tout cas pas déposer un amendement à la motion M-288 et la faire accepter en fonction de ce changement. Cette motion est réellement dangereuse. J'estime que les autorités genevoises ne peuvent pas accueillir des entreprises sous certaines conditions, puis, trois ou quatre ans après, leur dire: «Ecoutez, lors d'une séance plénière du Conseil municipal, certains ont estimé qu'il nous fallait à présent reprendre l'étude de ce périmètre. Les longues heures de concertation, les médiations, les compromis que nous avons conclus ne valent donc plus rien. Nous sommes désolés, mais il faut maintenant que nous revoyions toute la question.» Ce n'est pas possible! Si nous continuons sur cette voie, nous risquons d'avoir de mauvaises surprises, à Genève!

Vous avez peut-être lu dans la presse que, dans une autre commune où il existe actuellement un projet d'implantation d'un grand magasin populaire, on veut remettre en question ce qui a été convenu. Cela signifie que les autorités qui se sont engagées s'entendent dire que leur point de vue ne vaut rien. Evidemment, si nous continuons chaque fois, après avoir accepté d'accueillir des entreprises, les avoir attendues, leur avoir demandé des études – y compris des études d'impact – à leur dire soudain que nous sommes maintenant obligés de repartir de zéro, nous n'irons nulle part! J'espère qu'une majorité du Conseil municipal fera la distinction entre la motion M-288, d'une part, et une éventuelle remise en question du seul parc de stationnement, de l'autre.

M. Damien Sidler (Ve). J'aimerais rappeler, notamment à M. Pattaroni, que cette motion a été reportée quatre fois. Cela signifie qu'elle date un peu, puisqu'elle a été déposée le 17 avril. D'où le fait que la situation a évolué depuis lors.

Je m'étonne aussi du fait que l'on se focalise sur les considérants de la motion – c'est vrai qu'ils sont nombreux et bien étoffés – mais, si nous nous en tenons aux invites, je ne vois pas où sont les problèmes qui ont été relevés ce soir, sauf en ce qui concerne la troisième invite et la partie de phrase, justement – mais la plupart d'entre vous n'étaient pas présents quand j'en ai parlé, à 20 h 30 – que nous proposons par un amendement d'enlever. Je suggère donc que vous teniez maintenant compte du fait que nous avons enlevé ces quelques mots gênants, parce qu'ils rappellent les considérants, lesquels ne font pas l'objet du vote.

Je constate par ailleurs que M. Froidevaux connaît très bien le programme des Verts, mais que, à défaut d'être Vert, en tout cas, il est versatile.

M. Bernard Lescaze (R). En entendant ce débat, on croit rêver, et on se dit qu'on n'habite pas la même ville, les uns et les autres. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que certains ici jouent tout simplement avec un certain avenir de Genève. Par vos motions, vous, les Verts, voulez en réalité étouffer tout développement économique et revenir tout à coup sur notre décision de conserver une zone industrielle pour un développement industriel propre. Vous n'avez pas voulu de logements ni de bureaux, vous ne voulez pas de places de parc ni d'usines... en réalité, vous ne voulez rien! Voilà la vérité, et je crois qu'il faut que les électrices et les électeurs de Genève la connaissent: vous voulez étouffer la ville! Je crois que vous n'avez pas assez réfléchi, parce que cela vous paraît aussi lointain et irréel que le départ de certaines banques de Genève.

Nous voulons précisément lutter contre la monoculture économique.

M. Roberto Broggin (Ve). C'est vous qui l'avez tuée, la diversité économique!

M. Bernard Lescaze. Que venez-vous nous proposer aujourd'hui? Une solution du néant! En réalité, vous n'avez rien de concret à proposer, Monsieur Sidler, et votre collègue Vert le reconnaît d'ailleurs. En enlevant le dernier considérant de cette motion, qui est effectivement le considérant le plus dangereux, vous voulez en réalité nous proposer un travail de gribouille. Quant à nous, nous proposerions de l'enlever et de ne voter que l'amendement qui a été déposé par MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret.

Monsieur Sidler, vous voulez contrer les décisions du Conseil d'Etat, les propositions du Conseil administratif, la volonté de la majorité du Grand Conseil et probablement aussi celle de la plupart des Genevois. Vous oubliez simplement que vous réclamez sans arrêt des augmentations budgétaires – parfois justifiées – pour les prestations et les allocations sociales, mais que celles-ci ne peuvent être financées que par une économie saine. Cela, vous refusez de le remarquer et de le comprendre. Libre à vous, mais n'entraînez pas l'ensemble de la ville de Genève sur une pente aussi glissante, sur un néant sans avenir.

Je vous en conjure, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, écoutez les propos de nos deux conseillers administratifs, qui sont pourtant aux deux extrêmes opposés de l'échiquier politique. Approuvez-les et refusez catégoriquement de nous entraîner sur la pente où veulent nous attirer les Verts, ce qui n'aurait qu'une importance toute symbolique, les compétences de la Ville étant modestes. La motion des Verts sera de toute façon inopérante et d'ailleurs elle l'est déjà. Refusez de jouer le jeu de cette attitude symbolique et ne votez pas

cette motion, mais acceptez qu'il y ait des industries performantes dans un quartier de Sécheron entièrement réaménagé, plutôt que l'espèce de zone glauque qui s'y trouve actuellement. En agissant ainsi, vous aurez travaillé pour le bien de cette ville que vous avez promis de respecter lors de votre assermentation en tant que conseillers municipaux. (*Applaudissements.*)

Le président. Nous allons procéder au vote de la motion. Nous sommes saisis de deux amendements, l'un des Verts et l'autre de MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret. Nous allons d'abord procéder au vote de l'amendement des Verts, qui modifie le début de la troisième invite en supprimant «la forme souhaitée par les motionnaires dans les considérants de la présente motion, soit».

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je ne suis pas aussi experte que vous en matière de règlement, Monsieur le président, mais j'aurais un souhait à exprimer. Serait-il possible de faire voter d'abord l'amendement déposé par MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret et, par la suite, celui des Verts? S'il était possible de procéder dans cet ordre, ce serait très agréable.

Le président. L'amendement dont vous parlez, Madame Salerno, consiste en une invite supplémentaire qui s'ajoute aux trois précédentes.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Nous sommes confrontés au problème suivant. Nous considérons que l'amendement que nous avons déposé est essentiel, parce qu'il porte sur le parking d'échange et que nous ne voulons pas que la capacité de ce dernier diminue de 400 places. Bien. Mais notre amendement, ainsi formulé, se lie à la motion M-288 et c'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous, Monsieur le président. Supposons qu'il soit accepté mais que la motion soit, elle, refusée, qu'advierait-il dudit amendement? Serait-il également condamné à passer à la trappe?

Le président. Oui.

M. Gérard Deshusses (S). Mon intervention concerne les termes mêmes du vote. Une nouvelle invite constituant un amendement plus éloigné de l'objet

débatu que la modification d'une invite déjà existante, je vous demande, Monsieur le président, conformément au règlement, de faire voter d'abord l'amendement que j'ai déposé avec mes collègues Zaugg, Dupraz et Ducret. Je vous remercie.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais simplement rappeler le point suivant. Apparemment, cette motion vous divise beaucoup et vous avez essayé, par un amendement, de rassembler les opinions divergentes; je vous en félicite. Néanmoins, cet amendement dit exactement le contraire de ce qui est mentionné dans la motion. Celle-ci ne veut pas de parking d'échange sur le périmètre concerné, ni de zone industrielle. Or vous êtes tous à dire qu'il faut, au contraire, construire un parking d'échange de 800 places et conserver la zone industrielle.

Par conséquent, je crois qu'il est quand même plus raisonnable de refuser cette motion si vous voulez refuser la non-réalisation du parking d'échange de 800 places à cet endroit et si vous voulez y maintenir la zone industrielle. Concentrez-vous à nouveau et représentez, sous forme d'une autre motion, les éléments communs qui permettront de rassembler les opinions diverses dans le sens souhaité. Cela me semble plus simple.

M. Alain Gallet (Ve). Monsieur le président, vous direz à M. Ferrazino, magistrat, que je ne vois pas où, dans les invites de la motion M-288 – et, si j'ai bien compris ce qui s'est dit jusqu'à présent, nous ne discutons pas ici des considérants mais des invites – il est question du ou des parkings. Il n'y est manifesté que la volonté d'une vision globale, de rassembler les pièces du puzzle et de les mettre ensemble pour obtenir un résultat répondant à une certaine harmonie, à une certaine qualité de vivre. Il n'y a donc rien là concernant précisément les parkings.

Les Verts sont prêts à voter l'amendement de l'Alternative et de M. Ducret, mais pas si l'Alliance de gauche, tout à coup, se pique de refuser l'ensemble de la motion. Je crois qu'il faut le répéter ici: nous voulons absolument débattre de ce problème et en évaluer toutes les composantes ouvertement. Mais si certains veulent maintenant contaminer cette motion... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Gallet, excusez-moi de vous interrompre. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, faites un peu de silence, s'il vous plaît! Je vous prie d'écouter l'orateur.

M. Alain Gallet. Je le répète encore une fois: nous voulons simplement débattre du problème, et je crois que nous avons ici une opportunité à saisir.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Compte tenu de l'évolution de la situation, je transforme l'amendement que nous avons présenté lors de la séance précédente en motion préjudicielle.

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire usage de son droit d'initiative en matière d'aménagement du territoire en vue de l'adoption d'un plan directeur pour le périmètre de Sécheron compris entre l'avenue de la Paix, l'avenue Blanc, l'avenue de France et les voies CFF, fixant les parkings prévus dans ce périmètre et leur contenance, tout en garantissant la réalisation d'un parking d'échange d'une capacité de 800 places.»

M. Damien Sidler (Ve). Je constate que le débat commence à outrepasser la limite de la malhonnêteté. Je vous rappelle que nous avons déposé un amendement il y a plus d'une heure, lequel demandait de supprimer tout ce qui faisait référence aux considérants tellement décriés. Relisez les invites de la motion: elles ne comportent absolument rien de ce qui a été débattu ce soir et qui pourrait être problématique.

Par ailleurs, nous avons annoncé à 20 h 30 que nous soutiendrions l'amendement de l'Alliance de gauche, des socialistes et des radicaux. Vous ferez comme vous voudrez ce soir, mais je pense que le débat commence à déraper, et je suis vraiment désolé que ce soit à cause de vous, Monsieur Ferrazino.

M. Gérard Deshusses (S). J'ai longtemps pensé que la retransmission de nos débats par TV Léman bleu les faisait facilement tourner au pugilat et au dérapage continu. Mais ce soir TV Léman bleu ne retransmet pas notre séance plénière et il se passe la même chose! Croyez-moi, quand on me dira que tout cela, c'est de la faute de TV Léman bleu, je répondrai: «Non, nous sommes capables de faire les idiots – passez-moi l'expression – pendant une heure sur un objet, tout seuls! Et nous ne nous écoutons même plus!»

Cela dit, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire que les exagérations de M. Ferrazino concernant l'amendement des Verts m'étonnent

quelque peu. Je comprends mal que l'on puisse refuser des questions de planification et d'harmonisation dans un quartier, ainsi que de procéder à une concertation avec ses habitants, tout en ayant le programme politique alternatif que nous défendons. Quant à moi, je n'ai pas fait la même lecture que M. Ferrazino des invites de la motion M-288. Nous, socialistes, pouvons voter tout cela et nous le voterons d'autant mieux que, après la proposition de M. Zaugg, il va de soi que nous acceptons sa motion préjudicielle. Mais il est tout aussi évident qu'il faudra ensuite voter la motion dans son ensemble. *(Quelques applaudissements.)*

M^{me} Alice Ecu villon (DC). Plus on en entend, moins on sait où l'on en est! En relisant bien les invites de cette motion, je me dis que sa première invite n'a absolument plus d'objet. En effet, je remplaçais l'un de mes collègues à la commission de l'aménagement et de l'environnement lorsque nous avons étudié la proposition PR-212 concernant les principes d'aménagement et l'image directrice pour le périmètre du Foyer de Sécheron. Cette proposition répondait justement, entre autres, à la motion M-138; je me demande donc ce que les Verts nous veulent encore avec cette affaire.

Ensuite, on nous parle de voir quelles sont les propositions des usagers. A la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons auditionné les usagers qui se sont dit satisfaits – même très satisfaits! – de la proposition PR-212. Franchement, cette motion M-288 n'a absolument aucune raison d'être et il faut la refuser.

Le président. Nous allons donc procéder au vote de l'amendement de MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret. *(Protestations.)* La motion préjudicielle ne peut être présentée que si elle a été déposée en tant que telle, selon ce que stipule le règlement. Le bureau du Conseil municipal a le droit d'accepter ou de refuser la qualité préjudicielle d'une motion, sauf si elle est soutenue par cinq conseillères et conseillers municipaux au moins. *(Brouhaha et protestations.)* Est-ce le cas? *(Plus de cinq conseillers municipaux lèvent la main.)* Nous passons au vote sur la préjudicialité de cette motion préjudicielle. *(Protestations.)* La mise au vote de la qualité préjudicielle d'une motion doit être proposée par cinq conseillers municipaux, mais la préjudicialité de celle-ci doit être acceptée par le Conseil municipal, à la majorité. Il n'y a pas à secouer la tête!

Une voix. C'est une perte de temps!

Mise aux voix, la préjudicialité de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions.)

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le président, j'avais demandé la parole avant que nous ne votions la préjudicialité de l'amendement transformé en motion préjudicielle, m'étonnant de ce que l'on puisse voter une motion préjudicielle concernant un objet qui vient d'être discuté. En effet, le préfixe «pré» du terme «préjudiciel» signifie bien qu'il s'agit d'un point à régler avant la discussion sur l'objet lui-même. Je ne vois donc pas comment nous pouvons débattre sur une motion préjudicielle alors que toute la discussion principale a déjà eu lieu! Je trouve cela absolument surréaliste et je m'étonne que ce soit un ancien président du Conseil municipal qui ait proposé cette motion préjudicielle.

Le président. Quel est le texte de la motion préjudicielle? Monsieur Zaugg, veuillez nous le préciser, s'il vous plaît.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Le texte de cette motion préjudicielle dit ceci: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire usage de son droit d'initiative en matière d'aménagement du territoire en vue de l'adoption d'un plan directeur pour le périmètre de Sécheron compris entre l'avenue de la Paix, l'avenue Blanc, l'avenue de France et les voies CFF, fixant les parkings prévus dans ce périmètre et leur contenance, tout en garantissant la réalisation d'un parking d'échange d'une capacité de 800 places.»

Le président. Nous allons mettre aux voix cette motion préjudicielle.

M. Roberto Broggini (Ve). Monsieur le président, ce n'est simplement pas possible! Relisez l'article 56, alinéas 1, 2 et 3, du règlement du Conseil municipal, concernant la motion préjudicielle! Il y est stipulé que c'est au préalable, avant la discussion, que ce genre de motion peut être débattue. Nous sommes donc dans une situation inconcevable! L'objet que vient de lire M. Zaugg devrait être une motion d'ordre, éventuellement. Dans ce cas, cela aurait été possible, mais, puisqu'il s'agit d'une motion préjudicielle, ce n'est pas possible! Nous sommes soumis à la loi sur l'administration des communes et, de toute façon, même si nous votons cette motion préjudicielle, ce ne sera pas possible!

Le président. Nous allons respecter le règlement.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, bien que ne partageant pas l'avis des Verts sur la motion M-288 elle-même, je dois quand même reconnaître qu'ils ont parfaitement raison quant à la procédure suivie: nous ne pouvons pas voter une motion préjudicielle après avoir mené le débat sur l'objet principal. Il est clair que cela reviendrait à ne pas respecter le règlement du Conseil municipal, et je trouve que cela ne serait pas recommandable. Je propose donc à ceux qui souhaitent voter cette motion préjudicielle de refuser purement et simplement la motion des Verts, et que, demain, M. Zaugg et ses collègues auteurs de la motion préjudicielle la déposent en urgence sous forme de motion normale; nous pourrions ainsi la voter demain. Le règlement du Conseil municipal sera alors respecté et nous parviendrons de la sorte au but poursuivi par la majorité dans cette enceinte.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Compte tenu de cet imbroglio, je vous donne ma parole que, demain, cette motion préjudicielle aura été transformée en motion urgente et que vous l'aurez sur vos pupitres.

M. Alain Gallet (Ve). M. Zaugg n'a pas besoin de faire une motion urgente demain, il suffit de déposer maintenant un amendement à la motion M-288, qui y ajouterait une quatrième invite! Ce n'est pas plus compliqué que cela!

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP). Cette assemblée vient de déclarer cette motion préjudicielle, donc elle l'est, nous la votons, et c'est tout! L'article 56 du règlement du Conseil municipal, contrairement à ce qu'a affirmé M. Broggin, ne dit rien quant au mode de présentation de la motion préjudicielle.

Le président. Le règlement stipule que, en cas de doute sur la qualité préjudicielle de la motion, le président la met aux voix. Or nous doutons! Je fais donc voter la préjudicialité de la motion. Celles et ceux qui acceptent la préjudicialité de la motion sont priés de lever la main...

Des voix. On l'a déjà votée! La préjudicialité a été acceptée!

Le président. La préjudicialité ayant été acceptée, nous allons donc voter le texte de la motion préjudicielle elle-même, puisque l'amendement de

MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret est devenu une motion préjudicielle.
(*Protestations. Huées.*)

Je suspends la séance et je demande aux chefs de groupe de se réunir à la salle Nicolas-Bogueret.

(*La séance est suspendue de 21 h 38 à 21 h 45.*)

Le président. Nous allons reprendre notre séance. Je donnerai la parole à une personne par groupe.

M. Damien Sidler (Ve). La tournure du débat m'oblige – c'est le comble, étant donné que nous ne voterons pas dans ce sens! – à proposer, pour sortir de ce mauvais pas, de simplement oublier la motion préjudicielle et de faire en sorte que l'amendement de MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret, lequel constituait au départ une invite supplémentaire à la motion M-288, remplace les invites initiales de cette motion, que ces quatre conseillers municipaux refusent. Nous éviterons ainsi de passer par la formule de la motion préjudicielle.

Le président. Durant la suspension de séance, M. Sidler m'a fait savoir que l'amendement des Verts était retiré. Celui de MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret, s'il est accepté, remplacera les trois invites initiales de la motion M-288. Est-ce que c'est clair pour tout le monde? (*Confirmation générale.*) Nous allons donc voter ce texte maintenant. (*Le président relit le texte soumis au vote.*)

Celles et ceux qui acceptent ce texte, qui devient une nouvelle motion et qui remplace l'ancienne, votent oui; celles et ceux qui le refusent votent non.

Mise aux voix, la motion dans sa nouvelle version est acceptée à la majorité (opposition des Verts et quelques abstentions dans les rangs des Verts et des socialistes).

Le président. Ce texte est donc adopté comme nouvelle motion M-288 et remplace le texte initial de celle-ci. Je fais maintenant voter le renvoi de cette nouvelle motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Monsieur le président, je pense que cette motion peut être renvoyée directement au Conseil administratif.

Le président. Puisque personne ne propose de renvoi en commission, cette motion sera renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire usage de son droit d'initiative en matière d'aménagement du territoire en vue de l'adoption d'un plan directeur pour le périmètre de Sécheron compris entre l'avenue de la Paix, l'avenue Blanc, l'avenue de France et les voies CFF, fixant les parkings prévus dans ce périmètre et leur contenance, tout en garantissant la réalisation d'un parking d'échange d'une capacité de 800 places.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Michel Ducret, Sacha Ding, M^{mes} Micheline Gioiosa, Renate Cornu, Barbara Cramer et Linda de Coulon: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins essentiels plutôt que des plans de site au bonheur des historiens» (M-290)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les très récentes données statistiques établissant un accroissement prévisible de la population du canton de l'ordre de 60 000 personnes d'ici à 2024;
- qu'il est convenu aujourd'hui de déclasser 100 hectares de terres agricoles en vue d'y réaliser 6500 logements, tandis que la Ville s'est engagée à ce qu'il soit réalisé sur son territoire une moyenne de 150 logements par an au cours des dix prochaines années, soit à peine 1500 logements;
- que, pourtant, l'accroissement de la population est de nature à déterminer une augmentation du besoin de logements bien supérieure à ce qui est prévu et peut être estimé à 20 000 ou 30 000 personnes;

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 6084.

- que, sauf à mettre en œuvre une politique d’anticipation des besoins, la pénurie de logements existante ne va que s’accroître dans une proportion jamais connue à Genève;
- que, notamment dans le cadre du développement coordonné des transports, il paraît indispensable d’offrir un nombre significatif de nouveaux logements à proximité des principaux lieux d’activités, soit en ville de Genève et dans les zones urbaines;
- que les habitants des zones urbaines autant que les habitants des communes genevoises entendent défendre la zone agricole qui constitue aussi pour eux une zone de détente;
- que la réalisation de plans de site aussi bien que la protection d’objets qui ne sont pas d’un intérêt historique ou patrimonial majeur doivent céder le pas aux impératifs d’un développement urbain de qualité voulu dans l’intérêt de l’ensemble des habitants,

vu les articles 29, 30, alinéa 1, lettre p), et 30, alinéa 4, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire un rapport sur le développement souhaitable de la ville de Genève propre à accueillir ses nouveaux habitants;
- à analyser et à confronter cette image du développement urbain au regard des objectifs de notre municipalité en matière, notamment, de qualité de vie, de gestion des transports et communications, de sécurité et de santé publiques, aussi bien que les coûts à la charge de la collectivité et les recettes nécessaires, et à proposer un projet d’arrêté soumis à référendum portant un ou plusieurs scénarios équilibrés;
- à présenter parallèlement un projet de résolution au Conseil d’Etat stipulant les modifications désirées des lois cantonales en vue de réaliser ce développement aussi bien que l’adaptation en conséquence des «plans» de développement pertinents.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il est évidemment difficile de prendre la parole après le tumulte que vient de subir le Conseil municipal dans le cadre de l’étude de la motion précédente. Par conséquent, je vais essayer d’être bref.

A la Clinique de pédiatrie de l’Hôpital cantonal se trouve une affiche où l’on peut lire: «La Terre, ce ne sont pas nos parents qui nous la donnent, ce sont nos enfants qui nous la prêtent.» On peut réfléchir longuement sur le sens de cette affiche – citons-en la source, il est indiqué qu’il s’agit d’un proverbe

indien – pour savoir si, effectivement, il est vrai ou non que la Terre, ce ne seraient pas nos parents qui nous la donneraient, mais nos enfants qui nous la prêteraient.

Cependant, la vraie question est plutôt la suivante: si cela est vrai, alors, pourquoi les enfants – qui ne sont naturellement pas enclins à cela – se mettraient-ils à nous prêter leurs jouets? Force est de constater que, s'ils nous prêtent la Terre, c'est moins de leur plein gré que par nécessité. Et l'on comprend bien également que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, faire de la politique ne consiste pas à garantir l'héritage de nos grands-parents et de nos parents, mais bien à préparer l'avenir pour nos enfants.

Plus l'on se pose des questions, plus l'on convient que cette affiche a raison et dit la vérité: ce ne sont pas nos parents qui nous lèguent la Terre, mais nos enfants qui nous la prêtent.

Or nous avons probablement tous reçu, au mois de février, date du dépôt de cette motion, un document émanant de l'Office cantonal de la statistique au sujet de l'évolution de la population jusqu'en 2024. Il y était question de différents scénarios aboutissant à un accroissement moyen de la population genevoise de 60 000 personnes. L'année 2024, comme par hasard, correspond à l'époque où nos enfants auront pris notre place au sein du Conseil municipal. En vue de cette perspective, il est évidemment souhaitable que nous leur ayons préparé un peu le terrain.

Si l'on raisonne en fonction de cette donnée statistique, l'on constate que les besoins de logements tels qu'ils ont été définis par le Conseil d'Etat – soit environ 10 000 logements, à très moyen terme, c'est-à-dire une dizaine d'années – sont évidemment extrêmement insuffisants. Ce sont plutôt 30 000 logements qu'il faut avoir à l'esprit, et non pas 10 000.

Je sais gré au magistrat d'avoir organisé, juste après le dépôt de cette motion – mais pas en relation avec elle, évidemment – une journée du patrimoine à Genève, à l'occasion de laquelle il a eu la sagesse d'inviter un certain nombre d'urbanistes. Que nous ont dit ces derniers? Qu'il n'y a pas trente-six manières de développer Genève. Pour ce faire, il n'y a de la place qu'en ville, car il est impensable de considérer que les besoins de la ville puissent être satisfaits par un déclassement des zones agricoles, et ce pour différentes raisons, dont l'une est partagée par nous tous, mais qui fait plus particulièrement partie du programme des Verts: le problème du transport.

Qui dit développement hors de la ville dit nécessairement accroissement géométrique des nuisances liées aux transports, et les transports publics sont peut-être en mesure de l'atténuer, mais pas de le compenser. Il s'ensuit donc que, si

nous construisons la ville à l'intérieur de la ville, nous sommes en mesure de maintenir un état de qualité de vie en ville à peu près équivalent à celui que nous connaissons et défendons aujourd'hui. Si nous partons de l'idée, au contraire, que ce besoin de logements peut être satisfait par des opérations comme la création de zones du genre de Meyrin, Onex, le Lignon, les Avanchets ou autres, inévitablement, nous générons des nuisances sans commune mesure avec le but visé.

Comme je le disais déjà par anticipation au cours du débat sur le point précédent de notre ordre du jour, cette motion relève d'une démarche sans tabous qui part de l'idée que ces 30 000 logements doivent, autant que possible, être construits en ville. Or qu'est-ce qui nous en empêche? Un mode de réflexion en matière d'urbanisme selon lequel, étant donné la manière dont la Ville s'est engagée par rapport à l'Etat, nous pouvons espérer réaliser 1500 logements en dix ans. Nous avons cet objectif à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais nous n'allons pas au-delà. En effet, nous sommes face à un certain nombre de contraintes dues à un constant mouvement de balance d'intérêts que l'on pourrait qualifier de subsidiaires.

Le 12 septembre, lors du débat sur le rapport PR-166 A relatif au développement de la parcelle Sismondi et de l'autorisation exceptionnelle de construire un musée sur la parcelle Rockefeller, j'attirais votre attention sur le fait que, si nous votions cette entorse à la zone de verdure, il fallait néanmoins nous rappeler qu'un particulier, lui, n'aurait aucune chance d'obtenir un droit de construire dans une telle zone un logement ou un immeuble répondant à des besoins prépondérants de la population.

Nous avons choisi à une large majorité d'appliquer un plan de site dans le secteur de l'Hôpital cantonal. Que défendons-nous de la sorte? Un certain nombre de bâtiments déjà construits à cet endroit et ayant une densité d'habitation extrêmement faible, qui ne présentent donc qu'un intérêt minime. En tout cas, à mes yeux, cet intérêt peut largement céder le pas à un urbanisme sensiblement plus dense et répondant beaucoup plus évidemment aux besoins de ceux-là mêmes à qui nous empruntons le sol de Genève et, finalement, le mandat politique pour lequel nous sommes élus.

Je cite encore un troisième exemple, celui du plan localisé de quartier des falaises de Champel, qui s'appelle aussi le «Persia» dans les dossiers de l'administration. A cet endroit, sur une parcelle absolument magnifique où l'on bénéficiait d'une vue nord-sud, est-ouest dégagée aussi loin que le regard porte avant de se heurter sur les montagnes, nous avons choisi de construire un immeuble dont la couronne correspond à la hauteur des chênes voisins, afin de ne pas créer de troubles dans le voisinage. Cette mesure est bien sûre généreuse à l'égard des voisins, mais elle est un non-sens du point de vue de la qualité de vie comme de l'urbanisme.

Nous en sommes arrivés là, parce que nous avons introduit dans notre réflexion urbanistique un nombre de tabous tel qu'il est devenu plus raisonnable de s'imaginer avoir l'ambition de construire plutôt que de la réaliser. Or cette ambition, comme je le disais *ab initio*, n'est pas une idée folle ou loufoque, ni une lubie de libéral, mais la raison même pour laquelle nous sommes élus. La réalisation de cette urbanisation est la condition d'un maintien d'une qualité de vie supérieure en ville de Genève, laquelle est reconnue par tous les organismes plus ou moins officiels de comparaison de la qualité de vie dans le cadre de l'urbanisme des différentes villes.

Je voudrais ajouter qu'il existe deux types d'organisation urbanistique célèbres, de conception totalement opposée, mais offrant dans les deux cas une qualité de vie remarquable. Le premier se trouve à Londres, où l'on a une surface d'habitation infinie, constituée de villas individuelles ou presque individuelles, quasiment sans aucun exemple d'habitat regroupé ou d'immeubles, à part peut-être le Barbican Center. Le deuxième exemple que je voulais citer est celui d'une ville où il ne se trouve quasiment qu'une seule villa, celle de M. Kim: il s'agit de Hong Kong. Ces deux villes ne posent pas de problème particulier en matière d'urbanisme et de qualité de vie, malgré des modes d'organisation diamétralement opposés, je vous le concède.

Je ne vous fais pas remarquer cela pour vous dire que nous allons construire Hong Kong ou Londres à Genève; cette hypothèse est exclue. Mais il n'en demeure pas moins que ces deux exemples nous montrent que nous en tenir à 21 mètres à la corniche ne relève pas de tabous fondamentaux, sinon simplement de normes qu'un législateur a fixées. Cependant, 21 mètres, 28 mètres ou 35 mètres à la corniche, ce n'est probablement pas là qu'est la notion de qualité de vie, qui est sans doute plus subtile que cela. Je pense à la typologie de l'appartement, de l'immeuble, à la nature des espaces communs qui y sont aménagés, aux centres de créativité situés aux alentours, à la manière dont ses habitants s'y rassemblent, à l'extérieur ou même à l'intérieur du bâtiment.

En conséquence, par le biais de ma motion, je vous demande de prolonger la démarche à laquelle a commencé de procéder le magistrat Ferrazino avec un certain nombre de spécialistes, dont M^{me} Inès Lamugnère et d'autres dont je n'ai pas le nom en tête à l'instant, afin de déterminer d'éventuelles normes de construction à Genève permettant un rassemblement de la population; cela, bien sûr, tout en garantissant, voire en améliorant – garantir n'est pas suffisant, on peut toujours faire mieux – la qualité de la vie dans notre cité. Il s'agit d'avoir l'ambition de construire non pas 150 appartements par année, mais l'ensemble, ou presque, des logements dont nous avons besoin dans un futur d'ores et déjà prévisible. C'est la raison pour laquelle je vous remercie de réserver bon accueil à cette motion, dont je suggère le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). C'est avec grand plaisir que j'ai écouté mon collègue Froidevaux, parce que ce qu'il a dit ce soir est pour une bonne part frappé au coin du bon sens. Notre planète, dit-il, ce sont nos enfants qui nous la prêtent. Combien cela est-il vrai, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Et je n'ai pas peur de plagier Neil Armstrong qui a dit, le 21 juillet 1969, en marchant pour la première fois sur la Lune: «C'est un grand pas pour l'homme, c'est un pas encore plus grand pour l'humanité.» Quant à moi, je dis que, lorsque le groupe libéral municipal de Genève tient ce genre de propos, c'est un grand pas non seulement pour lui, mais aussi pour notre société occidentale.

En effet, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous revenons ce soir à des valeurs de solidarité dans notre société, et il semble que nous renoncions à un laisser-faire individualiste qui nous a coûté très cher. Reste encore à voir quelle sera l'application de tout cela. Mais soit, «fiat lux», comme le dit une devise genevoise. Je prends au mot le Parti libéral qui, à mon sens, présente ici une très bonne motion, non pas en raison de son contenu – j'ai peur que l'on franchisse là des portes souvent à moitié ouvertes – mais parce qu'il s'agit d'un prétexte qui va nous permettre à tous de définir très clairement nos objectifs en matière d'urbanisme, de logement, de densification, de développement de notre canton.

On peut remettre tous les jours l'ouvrage sur le métier, mais nous n'aurons jamais fini de réfléchir à cela, et c'est important aussi pour nos enfants qui, à leur tour, feront le même travail. Le groupe socialiste va donc accepter la prise en considération de cette motion et voter son renvoi à la commission du logement. Dans ce cadre, nous verrons qui pense quoi exactement et si les enfants des libéraux leur prêtent la planète, si ceux des socialistes font de même, etc. Pour ma part, j'espère qu'il y aura encore une planète dans quelques années, mais je n'en suis pas si sûr que cela.

J'en viens maintenant au contenu de la motion, sur lequel j'ai passé un peu rapidement. J'analyse juste son vocabulaire. A ce titre, j'aimerais que M. Froidevaux nous rappelle les valeurs auxquelles il se réfère lorsque, dans la première invite, il estime qu'il faudrait un «développement souhaitable». En regard de quoi, selon quelles valeurs, quelles normes peut-on parler de «développement souhaitable»? C'est cela, qui est important, et c'est de cela que nous allons discuter en commission. Je ne vous demande pas de me répondre ce soir, Monsieur Froidevaux, mais c'est important. A quoi se réfère-t-on dans cette motion? On peut se référer à des quantités de choses! A des quantités de dogmes, de religions, de valeurs. Il faut déterminer cela. Le terme «souhaitable» ne veut rien dire en tant que tel.

Il y a aussi dans ce texte, à la fin de la première invite, un monstre linguistique que je tiens à relever, parce que c'est le genre de bestioles que je pourchasse parfois: je veux parler des «scénarios équilibrés». Le jour où M. Künzi nous fera des films avec des scénarios équilibrés, je retournerai au cinéma, croyez-moi, et je serai prêt à voter des motions de 3 ou 4 millions de francs. Un scénario équilibré, Mesdames et Messieurs, cela n'existe pas et cela doit être, passez-moi l'expression, particulièrement embêtant! Si c'est équilibré, cela ne va pas vraiment nous attirer.

Nous allons donc voter cette motion, mais j'ajoute juste une petite parenthèse: il se trouve que je voyage relativement beaucoup, et que je suis un citoyen qui a choisi de vivre en ville parce qu'il adore les villes, bien qu'étant un ancien campagnard, j'ai déjà eu l'occasion de vous en parler. Je peux vous dire que les villes que cite M. Froidevaux en exemple, que ce soit Londres ou Hong Kong, sont des villes de misère, de violence, d'incivilité. Personnellement, si j'avais des modèles à vous proposer, je citerais Montréal ou Helsinki, qui sont tout autre chose.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du logement est refusé par 27 non contre 22 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (5 oppositions).

5. Motion de M^{mes} Odette Saez, Alice Ecuillon et M. André Fischer: «Pour le rassemblement des familles dans les immeubles de la Ville de Genève» (M-291)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vieillissement de la population;
- l'éloignement des générations dans les familles;
- l'exiguïté des logements;
- le manque de structures pour accueillir les aînés,

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 6085.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif, lors de la libération d'un appartement dans un immeuble de la Ville, à en privilégier l'attribution à une personne âgée dont la famille est déjà locataire à cet endroit.

M^{me} Odette Saez (DC). Cette motion est destinée à donner un petit coup de pouce à nos aînés dans les immeubles propriété de la Ville de Genève. Nous aimerions que, si une personne âgée a de la famille habitant à l'intérieur de l'un de ces immeubles, elle soit prioritaire pour y obtenir un appartement. Je vous remercie de voter cette motion.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). Cette motion sent le hanneton, comme le disait ma grand-mère, qui s'y connaissait un peu. Mais comme les hannetons n'existent plus, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et que rares sont ceux qui connaissent encore l'expression, permettez-moi de faire une petite digression.

Autrefois, à l'époque où les hannetons existaient, les législatures duraient trois ans. Or, par le plus bucolique des hasards, la gestation d'un hanneton, aimable insecte s'il en est, dure également trois ans, parce qu'il faut deux ans de ver blanc pour faire un magnifique petit insecte qui naît au printemps. La sagesse campagnarde avait lié l'année électorale à l'arrivée des hannetons, voilà pourquoi l'on parle d'«année des hannetons». Certaines mauvaises langues ajoutent – mais je n'y crois pas vraiment – que, si l'on a fait ce lien, c'est parce que les politiques que nous élisions à l'époque étaient aussi ravageurs que les hannetons. Je ne le sais pas.

Ce soir, je tiens à remercier infiniment le groupe démocrate-chrétien de nous donner l'occasion de nous remémorer ces aimables insectes qui, personnellement, me permettaient à l'époque de gagner quatre sous le kilo, quand j'allais les cueillir sur les pruniers en fleurs parce qu'il fallait les détruire. Si je vous parle des hannetons sur ce ton, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est parce que le Parti démocrate-chrétien pense aux élections et que, quand il le fait, il envisage de voler les idées des autres pour les faire siennes, il croit réinventer l'eau tiède et pense à demander des réalisations qui ont déjà été faites, parce que cela coûte moins cher. Voilà, le Parti socialiste a dit par ma bouche ce que nous pensons de cette motion. N'oubliez pas les hannetons!

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Nous allons être un peu moins durs avec l'année des hannetons que mon préopinant dans ses propos. Nous soutiendrons cette

motion, que nous trouvons intéressante. Preuve en est que, à titre personnel, si je pouvais regrouper toute ma famille sous mon toit en étant locataire, cela ne me déplairait pas. Plutôt que d'envoyer mes parents dans des établissements médico-sociaux (EMS), je préférerais qu'ils vivent sous mon toit afin que je puisse les aider. Je dis cela à titre personnel, et voilà pourquoi, sur le fond, je trouve l'idée des démocrates-chrétiens intéressante.

Cependant, nous déposons un petit amendement. L'invite de la motion est en quelque sorte à sens unique, car on y lit: «...à en privilégier l'attribution à une personne âgée dont la famille est déjà locataire à cet endroit». Mon amendement propose la modification suivante:

Projet d'amendement

Ajouter à la fin de l'invite les termes: «et vice versa».

Vous comprenez le fond de ce changement, chers collègues. En effet, il n'y a pas de raison que ce soit la personne âgée qui doive forcément se déplacer, mais si elle est locataire d'un appartement, pourquoi pas donner la priorité à sa famille pour en louer un dans le même immeuble? Le terme de «vice versa» permet donc d'envisager la question dans les deux sens.

Indépendamment de l'année des hannetons et de ces petites motions perles du Parti démocrate-chrétien, je trouve qu'elle n'est pas si mal, cette idée!

M. Didier Bonny (DC). C'est un hanneton qui vous parle et qui s'adresse particulièrement au chasseur de hannetons, M. Deshusses. Monsieur Deshusses, je ne sais pas ce que mangent les hannetons, mais, en tout cas, si je le savais, il est clair que je me précipiterais sur vous, toutes ailes dehors...

Le président. Monsieur Bonny, adressez-vous au président!

M. Didier Bonny. ...et je vous avalerais tout cru! (*Remarque.*) Mais je ne peux pas... (*Rires.*) Il est effectivement probable que j'en tomberais malade... Monsieur Deshusses, je ne peux pas vous reprocher vos propos; c'est normal, puisque vous n'avez pas les bonnes lectures, qui sont, par exemple, le programme électoral du Parti démocrate-chrétien... (*Brouhaha.*) Or, Monsieur Deshusses, si vous aviez lu le programme électoral 1999-2003 de notre parti, vous auriez lu que cette motion y figure, et donc... (*Brouhaha et remarques.*)

Le président. Je crois, Monsieur Bonny, que je vais vous laisser vous adresser directement à M. Deshusses et non au président... Cela complique encore davantage la situation.

M. Didier Bonny. Le problème, c'est que je m'adresse à M. Deshusses, mais que M. Sormanni hurle comme un singe.

Le président. J'ai entendu, mais adressez-vous au président, ce sera plus simple. (*Remarque.*)

M. Didier Bonny. Je disais donc... Enfin, j'essaie de dire, plus exactement, que cette motion figure dans notre programme électoral 1999-2003, que nous l'avons déposée au printemps déjà. En outre, vous le savez bien, comme l'a relevé M. Sidler tout à l'heure, nous sommes en train de traiter des points qui sont suivis de quatre astérisques dans notre ordre du jour, ce signe désignant aussi bien la quantité du retard pris dans leur traitement que leur qualité. (*Rires.*) Voilà pour quoi nous en arrivons à débattre de ce point au cours de cette séance plénière supplémentaire du 7 octobre qui, finalement, ne sert pas à grand-chose, il faut bien le dire.

Cela étant dit, notre ordre du jour de ce soir comporte d'autres motions émanant de notre parti, lesquelles découlent toutes de notre programme. Alors, si être électoraliste, c'est prévoir ce qui est bon pour notre municipalité, eh bien, oui, nous sommes électoralistes et fiers de l'être!

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je serai, quant à moi, beaucoup plus virulente contre cette motion, que je trouve absolument scandaleuse. En effet, la Gérance immobilière municipale (GIM) a un règlement, il y a des listes de personnes qui attendent depuis des années pour avoir un logement, et notre objectif, c'est avant tout de faire du logement social. Je pense que nous ne pouvons pas faire passer certains devant les autres sous prétexte qu'ils ont de la famille dans l'immeuble concerné, même si, dans un monde idéal où il n'y aurait pas de crise du logement, on pourrait imaginer qu'il serait très «chouette» de se retrouver dans le même immeuble, y compris avec ses enfants. En effet, nous pourrions aussi demander, comme parents, que nos jeunes qui veulent quitter les lieux puissent néanmoins en rester proches, par exemple, selon le même genre de motion.

Je ne vois donc pas du tout comment accepter une telle motion, qui ferait intervenir des critères arbitraires dans la distribution des logements de la GIM. Je

crois que la question des revenus est beaucoup plus fondamentale aujourd'hui. Quand on défend l'idée du logement social, on cherche à viser les gens dans le besoin et ayant peu de revenus qui, à cause de cela, doivent avoir accès prioritairement au logement social de la Ville de Genève. Tel n'est pas le cas de ceux qui ont peut-être tout à fait les moyens de louer un toit à des régies privées, mais qui souhaiteraient simplement vivre plus près de leur famille. Les socialistes ne voteront donc pas cette motion, vous l'avez compris.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, j'aimerais ce soir que vous transmettiez mes plus vifs remerciements au Parti socialiste, parce que ses deux intervenants évitent au chef du groupe libéral de faire de la peine en prononçant des propos aussi durs que ceux qui ont été tenus à l'égard d'un cousin de l'Entente...

M. Didier Bonny (DC). Un cousin éloigné!

M. Jean-Pierre Oberholzer. Il faut aussi rapprocher les cousins, pas seulement les parents! Croyez-moi, le groupe libéral partage ce qui vient d'être dit par M. Deshusses et M^{me} Keller Lopez. Je dirai même que nous sommes assez étonnés de cette motion... Enfin, étonnés... nous en comprenons la raison. Nous pouvons simplement reconnaître au Parti démocrate-chrétien un peu d'anticipation sur la campagne électorale; ses membres sont de fins connaisseurs de notre ordre du jour et ils ont déposé leur motion suffisamment tôt pour pouvoir ensuite prétendre que l'on ne peut pas les suspecter d'électoralisme.

J'ajoute encore une autre remarque: je m'étonne un peu, voyez-vous, alors que l'on nous explique à longueur de séance, dans cette enceinte et en commission, que la famille, c'est difficile, que les gens doivent se battre sur tous les fronts, que les parents ne peuvent plus s'occuper de leurs enfants, qu'il faut créer des crèches, que, tout à coup, ces personnes puissent trouver le temps de s'occuper de leurs parents... Mais je ne le crois pas! Je ne crois pas non plus que ce soit souhaitable.

Avez-vous demandé à vos parents s'ils souhaitaient vraiment venir habiter près de chez vous? Je ne suis pas sûr que tel est le cas! Je ne le pense pas et, en ce sens, l'amendement de M. Perler est assez justifié. Et même, ce sont plutôt les enfants qui doivent se déplacer et se rapprocher de leurs parents que l'inverse, car, quand vous avez des parents d'un âge où l'on commence à se demander s'il doivent aller dans un EMS ou si ce sont les enfants qui s'en occuperont – ou les soins à domicile – que vous disent-ils? Qu'ils ne veulent

pas partir de chez eux, parce qu'ils y ont vécu toute leur vie. Ils n'ont pas du tout envie de déménager pour aller habiter à côté de chez vous, laissez-moi vous le dire.

Le Parti libéral refusera donc cette motion, parce que, franchement, elle a tous les défauts.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je ne sais pas si c'est en raison de l'heure avancée, mais j'ai un peu de peine à me situer dans ce débat. En effet, ce que vient de dire M^{me} Keller Lopez va exactement dans le sens de ce que je voulais justement exprimer. Est-ce à dire, Madame, que vous vous rapprochez des libéraux, ou que je m'éloigne du Parti libéral pour aller chez les socialistes? En tout cas, vos propos sont frappés au coin du bon sens, et il faut le dire clairement. D'autres les ont répétés, mais c'est vous qui les avez prononcés la première, et c'est la vérité.

Il existe effectivement un règlement municipal clair et net, qui a été voté par le Conseil municipal et qui exprime très nettement la vocation sociale de la Ville de Genève en matière de logement. Vous avez parlé de solidarité, Mesdames et Messieurs, et il est vrai qu'il est important d'en tenir compte lors de l'attribution des logements sociaux de la Ville de Genève.

Pour clore mon intervention, je vous rappelle quand même qu'il y a 1500 demandes patentes auprès de la GIM, et que nous ne pouvons pas tout simplement traiter par-dessus la jambe les personnes qui les ont faites et qui attendent depuis une année, voire de nombreuses années pour certains, et les laisser tomber au profit d'un regroupement familial qui, en soi, je le dis clairement, est une bonne chose. Néanmoins, nous ne pouvons pas favoriser une catégorie de la population par rapport à toutes les autres. C'est donc pour ces raisons, à mon avis sensées, que je vous invite comme les préopinants à ne pas accepter cette motion.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). J'aimerais tout d'abord dire que nous ne remettons absolument pas en cause le règlement de la GIM. Je pense que notre motion n'est peut-être pas suffisamment détaillée et explicite, mais, en tout cas, il n'est évidemment pas question de favoriser certaines personnes par rapport aux autres. Par conséquent, notre motion n'a rien d'arbitraire.

Quant au reproche de faire de l'électorisme que l'on nous adresse, prétendant que nous attendons six mois avant les élections pour déposer certains objets, je suis désolée, mais je pourrais citer de multiples exemples où le Parti socialiste

prétend que telle ou telle idée figure dans son programme. Quant à nous, effectivement, cette motion est dans notre programme 1999-2003, et non pas 2003-2007.

Si je viens de dire que cette motion n'est pas suffisamment explicite, c'est que je pense qu'elle pourrait très bien s'appliquer plus largement à l'avenir, notamment par rapport au projet de la proposition PR-212 dont nous avons parlé tout à l'heure dans le cadre du débat sur la motion M-288. Il s'agit également de prévoir cette possibilité dans de nouvelles constructions ou dans des immeubles en transformation. Il n'est naturellement pas obligatoire de l'appliquer, mais, parfois, plutôt que de mettre un parent dans un EMS, pouvoir le garder à proximité en lui laissant une certaine indépendance serait à l'avantage de tout le monde, aussi bien de la famille qui s'en occupe que de la personne âgée elle-même.

Quant à moi, je pense que le Conseil municipal ce soir n'est pas ouvert à la compréhension de certaines choses; mais l'on ne peut pas, d'une part, penser et dire que l'on veut faire du social et, de l'autre, refuser une telle motion!

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Il est vrai que, à première lecture, cette motion peut paraître pétrie de bonnes intentions. Par contre, sur le plan pratique, je crois qu'elle ne résoudra nullement le problème du logement des personnes âgées, car encore faudra-t-il que les appartements proposés conviennent. Si un appartement de cinq pièces se libère dans un immeuble où les enfants d'une personne âgée habitent, ce n'est évidemment pas ce genre de logement qui lui sera attribué. Par conséquent, je crois que, en fin de compte, il sera vraiment très difficile de mettre en pratique les mesures prônées par cette motion.

Si cet objet a en outre pour but d'éviter la construction de nouveaux EMS, alors, nous ne sommes absolument pas d'accord. En ce qui concerne notre groupe, nous laisserons la liberté de vote sur cet objet.

M. Alain Fischer (R). Le groupe radical va être bref, étant donné que la soirée est longue et les débats infructueux, concernant certains points. Nous signalons juste que nous refuserons tout simplement la motion M-291 et la motion M-292 qui va suivre, au sujet desquelles tout a été dit.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Notre groupe peut se rallier à ce qui a été dit sur les bancs du Parti du travail. Dans un premier temps, en effet, nous pouvons juger cette motion tout à fait sympathique, mais son invite parle d'accorder des priorités à certaines personnes dans l'attribution des appartements de la GIM, et à une

période où le marché du logement est tendu, comme l'a dit M. Muller, il est vraiment injuste de proposer de telles mesures. Je suggère donc que le Parti démocrate-chrétien retire tout simplement la motion M-291 et revienne nous la proposer dans trois ou quatre ans, quand le marché du logement sera plus détendu; nous serons alors très contents de la voter.

Mis aux voix, l'amendement des Verts est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mise aux voix, la motion est refusée à la majorité (abstention des Verts).

6. Motion de M^{mes} Odette Saez, Alice Ecuillon et M. André Fischer: «Pour un lieu convivial dans les immeubles de la Ville de Genève» (M-292)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- souvent, les locataires d'un même immeuble se connaissent à peine;
- les familles monoparentales, dans la plupart des cas, sont logées dans des appartements étroits;
- les aînés et les handicapés sont de plus en plus isolés;
- les adolescents ont peu de locaux pour se réunir;
- le manque de communication et de convivialité va chaque jour en augmentant et qu'il engendre la violence,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches utiles pour que, lors de la rénovation ou de la construction d'un immeuble, un local commun pour les locataires soit prévu.

M. André Fischer (DC). Après ce qui a été dit concernant la motion précédente, c'est à peine si j'ose prendre la parole, mais enfin, allons-y! En dotant nos immeubles de lieux conviviaux et polyvalents, nous pourrions répondre à une cer-

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 6085.

taine indifférence constatée chez leurs locataires. En effet, de tels lieux ne pourraient que favoriser les contacts et échanges entre les habitants. En outre, les jeunes pourraient occuper ces locaux lors de manifestations diverses et sous le contrôle de leurs aînés, ce qui contribuerait à juguler quelque peu l'incivilité constatée dans notre ville.

Cette motion répond donc à un besoin de qualité de vie dans nos quartiers, et la reconquête d'un territoire qu'elle prône est peut-être le point sur lequel se joue l'avenir de ces quartiers.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). Je ne parlerai pas des hannetons, car je l'ai fait une fois, et il n'y en aura pas deux. En revanche, Mesdames et Messieurs du groupe démocrate-chrétien – Monsieur le président, vous leur transmettez mes propos quand vous en aurez le temps – pourquoi présentez-vous si tardivement ces motions, alors qu'elles sont inscrites dans votre programme électoral 1999-2003, comme je l'ai lu? Je ne comprends pas cela.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Il m'énerve!

M. Gérard Deshusses. Mais je n'aimerais pas énerver ma très chère collègue Alice Ecuillon, donc je retire ce que je dis, s'il le faut! Néanmoins, je constate que le groupe démocrate-chrétien fait des progrès en termes d'habitat associatif et de convivialité. Pour ma part, je souhaite que, bientôt, ils parviennent même à voter pour le maintien de certains squats. Nous aurons ainsi largement progressé.

M. Guy Dossan (R). C'est fou, cette obsession de certains de vouloir faire le bonheur des gens sans leur demander leur avis! Toute cette histoire est bien sympathique, mais si l'on commence à vouloir aménager des locaux communs spéciaux pour que les gens puissent se rencontrer, avec les Verts qui nous demandent un agrandissement des locaux pour les vélos, pour les poubelles et pour les poussettes, il y aura bientôt, dans les immeubles de la Ville, deux étages de locaux divers et imprévus! Et tout cela pour faire plaisir aux gens!

Franchement, je dirai aux démocrates-chrétiens que, si les gens veulent se rencontrer, il n'y a pas besoin d'avoir un local commun dans les immeubles. Cela se fait déjà beaucoup, on le voit par exemple à Noël, où les gens se voient même

dans les allées des immeubles, organisent des raclettes... Chez moi, cela se fait dans le garage, les gens enlèvent leur voiture et y font des raclettes. Je pense donc qu'un local commun n'est pas nécessaire. Si les habitants veulent se rencontrer, il est parfaitement possible d'utiliser ce qui existe déjà. Par conséquent, le groupe radical refusera bien évidemment cette motion.

M^{me} Alice Ecu villon (DC). Je vais essayer de ne pas m'énerv er, pour faire plaisir à M. Deshusses, mais j'aimerais lui dire qu'il a la mémoire courte, de même que le Conseil municipal, d'ailleurs. Je sais que ce dernier a été largement renouvelé depuis quelques années, notamment au cours de la législature en cours, mais j'aimerais rappeler les motions de notre collègue Guy Savary, démocrate-chrétien comme moi, pour que, lors de la construction d'écoles notamment, l'on puisse construire des locaux réservés aux jeunes et aux habitants. Cela a d'ailleurs été pris en considération pour l'école des Ouches et a été également prévu pour les bâtiments à rénover. Alors, ne venez pas vous moquer de nous en disant que nous avons découvert aujourd'hui l'œuf de Colomb! Ce n'est pas vrai! Cela fait des années que notre groupe dépose des motions allant dans ce sens-là. *(Brouhaha.)*

Le président. Madame Ecu villon, je vous prie de vous interrompre, ce n'est plus possible, on ne vous entend plus! S'il vous plaît, je vous prie de vous taire et d'écouter M^{me} Ecu villon.

M^{me} Alice Ecu villon. Monsieur le président, puis-je vous demander de rétablir l'ordre, s'il vous plaît?

Le président. J'attends le silence, Madame Ecu villon, et je vous prie de m'excuser de vous avoir interrompue.

M^{me} Alice Ecu villon. Je ne me rassierai pas tant qu'il n'y aura pas d'ordre dans cette salle.

Le président. Nous attendons le silence, et je l'attends avec vous, Madame Ecu villon. Mesdames et Messieurs, si le silence n'est pas rétabli d'ici vingt secondes, je lève la séance. Poursuivez, Madame Ecu villon.

M^{me} Alice Ecuillon. Je ne savais pas que j'avais un don si comique, mais enfin, bon! (*Rires.*)

Le président. N'en rajoutez pas, Madame Ecuillon!

M^{me} Alice Ecuillon. Heureusement pour vous, Mesdames et Messieurs, que TV Léman bleu ne retransmet pas nos débats de ce soir! Mais j'aimerais encore revenir sur le point que je traitais tout à l'heure. Je crois que tous les partis représentés dans cette enceinte ont un programme et que ce qui y est proposé soit présenté en séance plénière aujourd'hui, hier ou demain importe peu. Cette motion, en effet, provient de notre programme 1999-2003.

M. Didier Bonny (DC). Je vais essayer de faire mon intervention. Première-ment, je voudrais signaler à M. Deshusses qu'il a tort concernant ce qu'il a dit tout à l'heure: la situation de ce plénum est bien pire quand la télévision n'est pas présente. Par conséquent, vivement le retour de TV Léman bleu demain soir!

Cela dit, franchement, je ne comprends pas bien votre hargne contre cette petite motion qui, finalement, invite simplement le Conseil administratif à entreprendre des démarches utiles, si possible, pour aménager des locaux conviviaux dans les immeubles de la Ville, afin que leurs habitants puissent se rencontrer. Je ne comprends pas pourquoi vous faites un tel fromage pour une problématique aussi simple! Serait-ce parce que cette motion émane de notre parti ou parce que vous n'êtes pas contents de ne pas avoir pensé vous-mêmes à ce que prône cette motion?

En tout cas, autant je peux admettre que les termes de la motion précédente n'étaient peut-être pas les plus adéquats, autant je ne comprends pas bien votre refus par rapport à celle-ci. J'espère donc que, lors du vote, vous aurez changé de point de vue.

J'en viens aux propos de M. Deshusses. Je ne lui en veux pas personnelle-ment, mais c'est tout de même lui qui nous attaque, même s'il le fait gentiment! Nous faisons une différence entre les squats, qui sont illégaux, et des locaux conviviaux situés dans des immeubles où, normalement, il y a eu une autorisation de construire et où cela s'est passé légalement. Il ne faut quand même pas tout mélanger!

Enfin, en ce qui concerne le domaine associatif, je voudrais dire à M. Deshusses que nous n'avons pas de leçons à recevoir de sa part, parce que, je

le répète et le répéterai jusqu'aux prochaines élections, Monsieur Deshusses, la Maison des associations n'existerait pas sans les démocrates-chrétiens. (*Brouhaha.*)

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je n'ai pas beaucoup de hargne envers cette motion. J'en apprécie au troisième degré les considérants, parce qu'ils concernent tout le monde, ce qui est assez typique du style démocrate-chrétien. À part cela, j'ai pris très au sérieux l'invite de cette motion, mais elle contient un mot qui me déplaît beaucoup, c'est le terme «local». J'ai donc déposé un amendement sur votre bureau, Monsieur le président, qui est le suivant:

Projet d'amendement

Remplacer le terme «local» par «espace» dans l'invite de la motion.

(*Protestations.*) Je vous explique mes raisons. Le terme de «local» renvoie à un petit local au fond des caves ou dans un garage d'où l'on déplace des voitures – bravo, Monsieur Dossan! – et moi, j'ai une mauvaise expérience des locaux communs aux locataires. Finalement, c'est le concierge qui se les approprie, parce que c'est lui qui a les clés, et puis ils deviennent des carnotzets. On sait ce qu'il en est après dix ans! Toujours est-il que je n'ai pas demandé la parole pour vous parler de mon concierge. Le terme d'«espace» ouvre beaucoup plus de possibilités, parce que l'on peut imaginer un local commun sur une terrasse, à mi-étage ou n'importe où dans l'immeuble. C'est pour cette raison que je vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quel que soit le vote que vous réservez à cette motion dans son ensemble, d'accepter mon amendement.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). C'est effectivement une triste situation pour les gens qui habitent dans des immeubles et qui ne disposent pas d'une salle Nicolas-Bogueret pour aller y jouer aux cartes!

Comme l'a relevé M. Dossan, dans les immeubles dont les habitants s'entendent bien et ont envie de se rencontrer, ils trouvent le moyen de le faire. Dans d'autres, vous pouvez aménager tous les locaux ou les espaces décorés que vous voudrez, les tapisser comme vous l'entendez, quand les gens ne sont même pas capables de se saluer dans l'ascenseur, ce n'est pas parce qu'il y a un carnotzet ou un endroit pour faire une raclette, danser ou faire des cotillons qu'ils vont se dire bonjour entre voisins et se proposer de faire quelque chose ensemble. Je n'y crois pas, car c'est peut-être, malheureusement, un travers des Genevois, qui ne sont

pas très souriants dans leurs immeubles. Il en est ainsi, et ce n'est pas parce que vous allez créer des locaux pour que les gens se rencontrent que la situation changera.

Cette motion, comme la précédente, sent la campagne électorale. Je dirai néanmoins qu'elle est légèrement meilleure, parce que la motion précédente n'était pas si électoraliste que cela, dans le sens où elle fâchait un maximum d'électeurs, dont tous les futurs locataires inscrits sur les listes d'attente de la GIM. Même aux personnes âgées, cela semblait ne pas leur convenir! La présente motion est, elle, nettement plus électoraliste.

M. Didier Bonny (DC). Et les Jeux olympiques, ce n'était pas électoraliste!

M. Jean-Pierre Oberholzer. Une fois que vous aurez vos locaux, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, viendrez-vous nous proposer d'engager un assistant social pour les gérer, ou peut-être seront-ils autogérés? Vous allez créer d'autres problèmes. Cette motion ne nous convient donc pas. Enfin, pour la petite histoire, ce local que vous demandez, il existe déjà: cela s'appelle la buanderie.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je pense que le groupe libéral et le groupe radical devraient s'organiser un petit voyage d'étude en Suisse alémanique, où la pratique des espaces communs dans les immeubles existe depuis plusieurs dizaines d'années. Il y a des exemples à Zurich, que je connais bien, de quartiers entiers avec des coopératives d'habitations tout à fait légales où les gens ont des baux et où, avant la construction des immeubles, des locaux communs ont été prévus et conçus. Il s'agit parfois de garages transformés en ateliers de bricolage, d'espaces de rencontre dans les immeubles, de terrasses ou de jardins collectifs. Effectivement, Monsieur Oberholzer, ces espaces peuvent créer et stimuler la rencontre et la convivialité, dans des conditions certainement bien meilleures que celles du garage de M. Dossan.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Pour ma part, j'estime que cette motion a des vues un peu étroites, parce qu'il n'y est question que d'un local commun pour les locataires d'immeubles. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que vous devriez adopter une vision beaucoup plus large et viser non pas un immeuble, mais au moins un quartier, voire un arrondissement ou même la moitié de la ville. Dans ce cadre-là, je crois que les lieux de convivialité existent de plus en plus, puisque, comme vous le savez, la Ville de Genève fait

fonctionner des institutions sociales avec des clubs d'âinés ou de jeunes, des maisons de quartier, etc.

Par conséquent, cette motion qui part du cœur, il faut le dire clairement, tombe à côté de la cible. C'est pour cette raison que je vous propose de la refuser tout simplement et d'aller plutôt dans le sens d'un élargissement de la convivialité à toutes les associations que nous connaissons.

M. Roberto Broggin (Ve). Je ne peux pas accepter les propos du conseiller administratif. Nous savons qu'il a transformé le bistro Le Fribourgeois en bijouterie et que nous n'avons pas reçu de compensation pour la perte de ce lieu convivial. En outre, une motion a été votée par le Conseil municipal pour changer les cours et les places de la municipalité en espaces de convivialité, mais ce sont des parkings que l'on y a en fait aménagés. Les propos de M. Muller sont donc inacceptables. *(Quelques applaudissements.)*

M. Damien Sidler (Ve). Je voudrais renchérir en citant un exemple concernant le quartier de Saint-Gervais. Quand la commission ad hoc du même nom a dû voter la rénovation de l'immeuble situé au 5, rue des Etuves, il y avait à cet endroit une terrasse à la disposition des locataires, mais elle a servi à aménager un magnifique espace privé pour un duplex en haut de l'immeuble, alors qu'elle aurait très bien pu, si l'on y avait pensé dès le début, servir pour tout le bâtiment. Il s'agit effectivement d'un endroit où il y a peu de place où les gens, et notamment les enfants, peuvent se réunir.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'interviens pour rappeler une fois de plus à ce plénum que les dires de M. Broggin sont totalement erronés. J'ai comme lui déploré la disparition du café Le Fribourgeois, parce que, comme lui, je fréquente les bistrots – mais avec modération...*(rises)* – et que je trouve que ce sont effectivement des lieux, comme les quelques-uns qui restent dans le quartier de Saint-Gervais, qu'il faut tout faire pour conserver. Malheureusement, parfois, à l'impossible nul n'est tenu, et c'est ce qui s'est passé dans cette affaire. Alors, Monsieur Broggin, ne venez pas me provoquer au sujet de ce dossier concernant le café Le Fribourgeois, parce que, je vous le répète encore une fois, j'étais du même avis que vous.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Sans enthousiasme, je pense que nous proposons le renvoi de cette motion à la commission du logement pour étude, parce

qu'il est intelligent de proposer des lieux de convivialité dans les nouveaux logements. A une époque où l'on voit M. Sarkozy proposer de mettre en prison les jeunes qui se retrouvent devant leur immeuble parce qu'ils ne savent pas où aller, il vaudrait peut-être mieux prévoir des lieux de rencontre avant de prôner des mesures aussi ignobles. Je pense donc que cette motion va dans le bon sens, au moins de ce point de vue là.

En ce qui concerne les immeubles à rénover, ce projet me paraît devoir causer des dépenses exagérées par rapport au but visé. Néanmoins, nous défendrons l'idée de prévoir des lieux de convivialité dans les nouveaux immeubles.

Mis aux voix, l'amendement de M. Perler est accepté à la majorité (4 oppositions et abstention des libéraux et des radicaux).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux et quelques abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission du logement est refusé à la majorité (quelques abstentions des libéraux.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches utiles pour que, lors de la rénovation ou de la construction d'un immeuble, un espace commun pour les locataires soit prévu.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de M^{me} Renate Cornu, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Bernard Paillard, Jean-Charles Lathion et Olivier Coste: «Une place digne pour *Broken Chair* (M-293)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la sculpture *Broken Chair* devra être déplacée pour rendre possible un nouvel aménagement de la place des Nations;
- l'intérêt indéniable de cette œuvre d'art qui est devenue un des symboles visuels de la Charte universelle des droits de l'homme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- qu'un emplacement proche de l'Organisation des Nations Unies soit trouvé afin de replacer l'œuvre;
- que les dispositions qui s'imposent soient prises pour que cette œuvre d'art devienne propriété de la Ville de Genève.

M^{me} Renate Cornu (L). La sculpture de l'artiste genevois Daniel Berset est une icône que vous avez tous vue, un symbole saisissant de la lutte contre les mines antipersonnel, ce fléau qui cause chaque année dans le monde des dizaines de milliers de victimes, en majeure partie des enfants. *Broken Chair* exprime ces ravages innommables avec la même pugnacité qu'un coup de poing à la conscience collective, et cela face au Palais des Nations, ce qui lui confère une double symbolique.

Broken Chair a pu être réalisée et installée grâce à Handicap International, une association de médecins venant en aide aux malheureux dont les membres inférieurs ont été déchiquetés par les mines antipersonnel. Le nouvel aménagement de la place des Nations prévoyait le déplacement de *Broken Chair* par Handicap International, opération qui devait lui coûter 40 000 francs. Or nous nous inquiétons de savoir quel emplacement est prévu pour *Broken Chair*, si le sens de l'œuvre restera aussi pertinent qu'auparavant et si la Ville de Genève, qui engage des montants importants pour rendre la place des Nations enfin digne de ce nom, juge vraiment nécessaire de faire payer la facture du déplacement de l'œuvre à Handicap International, alors que cette association apporte son aide dans le monde grâce à des dons de privés. Nous nous inquiétons par ailleurs de savoir combien d'entreprises ont été approchées pour effectuer ce déplacement et si 40 000 francs est le coût le plus bas qui ait été proposé.

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 6085.

Enfin, nous nous inquiétons des critères fixés par le Fonds municipal d'art contemporain. En effet, celui-ci est alimenté à hauteur de 1% par les constructions et aménagements urbains. Ne serait-il pas logique d'acquérir une fois pour toutes *Broken Chair* dans le cadre du réaménagement de la place des Nations? A l'heure actuelle – il faut le savoir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – *Broken Chair* est un prêt de l'artiste Daniel Berset, qui a néanmoins perçu des honoraires pour l'achat du matériau et les heures de travail dues à un assistant.

Broken Chair mérite toute votre attention, tout comme le traitement équitable et juste qui doit être réservé à l'artiste. Il n'est pas imaginable que certains artistes bénéficient d'office de l'achat de leur œuvre, alors que d'autres sont obligés de la prêter.

Par conséquent, nous demandons que ce cas soit examiné par le magistrat en charge du Fonds municipal d'art contemporain. Par ailleurs, nous demandons que le fond de la question, c'est-à-dire l'emplacement judicieux de *Broken Chair*, soit traité par la commission des arts et de la culture.

M. Olivier Coste (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme bon nombre d'œuvres qui, à l'origine, devaient avoir une durée de vie limitée, puisqu'elles avaient été prévues pour l'occasion précise d'une manifestation, *Broken Chair* a dépassé les intentions de son auteur et de ses commanditaires. L'exemple le plus célèbre de ces œuvres provisoires qui se sont imposées au public malgré les critiques rencontrées au départ est sans aucun doute la tour Eiffel, laquelle aurait dû être démontée il y a plus d'un siècle. Plus proche de nous, le Palais de l'équilibre est lui aussi en passe d'acquérir un ticket pour la postérité.

Mais revenons à *Broken Chair*. Cette œuvre a donc dépassé les objectifs initiaux de son créateur, l'artiste genevois Daniel Berset, et de ses commanditaires, l'association Handicap International. Par la force de sa symbolique, cette chaise brisée qui fait allusion au déséquilibre physique de toutes les victimes des mines antipersonnel représente en même temps une partie déchiquetée et l'immobilisme auquel sont contraints tous ceux qui ont été mutilés par ces engins pernicieux.

Comme j'avais eu l'occasion de le signaler au mois d'avril lors de la discussion concernant la proposition PR-195 et l'aménagement futur de la place des Nations, *Broken Chair* s'est imposée non seulement aux Genevois, mais aussi au monde, entre autres par l'entremise des reportages qui ont pour objet les nombreuses manifestations en faveur de la paix se déroulant en face de l'ONU. Voilà cinq ans que *Broken Chair* maintient éveillée une partie de la conscience mondiale, celle qui veut un monde de paix et de respect, qui refuse la logique de la loi

du plus fort dans les rapports entre les pays ou les blocs d'intérêts, avec son lot de massacres, de morts, de misère et de survivants blessés, à quoi s'ajoutent les désastres écologiques.

Si nous avons bien souvent raison d'être fiers du fait que Genève est le berceau de la Croix-Rouge, nous savons que bien d'autres organisations plus récentes ont leur siège dans notre ville, car l'environnement social, philosophique et institutionnel genevois est favorable au développement et à la diffusion de leurs idées. Handicap International fait partie de leur nombre, et nous estimons que notre ville ne doit même pas laisser imaginer qu'elle peut demander à une institution humanitaire de participer financièrement au déménagement de ses symboles.

Sachez que, en l'état du développement technologique des engins de mort qui sont de plus en plus sophistiqués et discrets face aux appareils détecteurs de mines, il faut une journée de travail d'un démineur pour rendre à la culture et à l'utilisation 50 m² de terrain. C'est-à-dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il faudrait douze jours pour sécuriser un terrain de la taille de la salle dans laquelle nous débattons en ce moment.

Je pense que c'est rester dans la tradition humaniste qui fait la fierté de notre ville que de prendre en charge le déplacement, la restauration est aussi l'acquisition de cette œuvre, symbole supplémentaire aux monuments phares de notre cité. Culturellement, ce sera aussi l'occasion de reconnaître publiquement et localement la valeur d'un artiste genevois dont la renommée a largement dépassé nos frontières. Mais il est vrai que nul n'est prophète en son pays...

En outre, suivre la dernière invite de la motion, laquelle demande que cette œuvre d'art devienne propriété de la Ville, signifie aussi réparer une injustice commise à l'égard de Daniel Berset lorsqu'il offrit à notre municipalité une œuvre exposée sur la promenade de l'ancien observatoire et représentant l'anamorphose d'une chaise. La chaise s'y trouvait depuis une exposition de cet artiste au Musée d'art et d'histoire. La réponse de la Ville, à la place d'accepter une œuvre d'art contemporaine, fut d'envoyer la Voirie la démonter et la détruire, alors qu'elle faisait suite à toute une série d'études autour du thème de la chaise.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste vous demande de renvoyer cette motion soit au Conseil administratif soit, plutôt, à la commission des arts et de la culture, afin que cette dernière étudie tous les éléments nécessaires à l'installation définitive de *Broken Chair* dans notre ville.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Dans les trois minutes qui me sont imparties et en l'absence de mon collègue Vaissade, je vous dirai sim-

plement de ne pas nous renvoyer cette motion, car le traitement que nous en ferions ne serait certainement pas celui que vous souhaitez. Par conséquent, je vous invite à la renvoyer en commission, parce que je ne pense pas que ce soit l'objet d'un débat en séance plénière. Nous pourrions ainsi vous donner un certain nombre d'éléments, notamment concernant notre avis sur l'aspect provisoire des œuvres.

En effet, dans le cadre du Fonds municipal d'art contemporain, tant mon collègue Vaissade que moi-même souhaitons développer les créations artistiques éphémères ou provisoires. S'il s'avère que toutes ces œuvres-là deviennent comme le *Bisou*, nous adopterons alors une autre attitude, je peux vous le dire. Il nous faudra être très clairs sur cette notion de provisoire qui se transforme ensuite en définitif.

Deuxièmement, nous vous démontrerons qu'il existe des relations contractuelles entre l'association Handicap International et le sculpteur Daniel Berset et que tout a été prévu entre ces deux parties intéressées. Je ne vois donc pas au nom de quoi et pour quelle raison la Ville devrait aujourd'hui se substituer à l'un des cocontractants pour acquérir une œuvre alors qu'il n'a jamais été question qu'elle en devienne propriétaire.

En effet, cela pose un certain nombre de problèmes beaucoup plus nombreux, délicats et complexes que ceux que les préopinants ont évoqué. Je précise que je dis cela sans vouloir remettre en cause la qualité du travail effectué par le sculpteur, et je vous l'affirme d'autant plus volontiers que Daniel Berset est un ami, je peux donc m'exprimer à ce sujet en toute confiance. Simplement, cette question dépasse l'aspect relationnel et va beaucoup plus loin.

Indépendamment de l'aménagement de la place des Nations, il faut encore savoir ce qu'il en est au niveau des autorisations délivrées pour des créations artistiques sur le domaine public. Si, chaque fois qu'une œuvre provisoire, qui a gardé son côté provisoire – je vous invite également à tenir compte de ce qui a été dit par les organisations internationales ayant accepté cette caractéristique de l'œuvre – est installée sur le domaine public, celle-ci doit jouir d'une éventuelle pérennité, il risque à l'avenir de ne plus y avoir d'autorisation pour des œuvres prétendument provisoires!

Je ne veux pas allonger, puisque j'ai dit que je terminerais mon intervention avant 23 h. Je vous demande simplement de ne pas nous renvoyer cette motion mais de l'adresser à une commission, afin que mon collègue Vaissade et moi-même puissions vous donner des explications un peu plus fournies à ce sujet.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je voudrais faire remarquer un point concernant cette sculpture: elle est en fort mauvais état. Quant à moi, je pense que, si la Ville

en faisait l'acquisition – mais M. Ferrazino pense probablement qu'il faut renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture pour qu'elle en débâte – elle devrait au moins prendre en charge la restauration de ce monument.

M. Guy Dossan (R). Je ne vais pas entrer dans les détails sur la problématique des mines antipersonnel à cette heure, mais il est vrai que *Broken Chair* fait maintenant partie du paysage de notre ville, et je crois qu'aucun Genevois ne peut rester insensible à ce monument. Pourquoi la Ville n'achèterait-elle pas, pour une fois, quelque chose d'éphémère qui deviendrait définitif? Elle a consacré beaucoup d'argent à des projets dont elle n'a jamais vu la réalisation, par exemple le rayon laser de Saint-Gervais, pour lequel elle a dépensé une forte somme alors qu'il n'a jamais fonctionné.

Par conséquent, je me dis que, pour une fois, la Ville pourrait dépenser de l'argent pour quelque chose d'utile, de symbolique et que la population aime bien. Par contre, il faudra peut-être faire attention en commission à ne pas vouloir à tout prix garder *Broken Chair* près du Palais des Nations. Nous aurons peut-être des difficultés à la poser à cet endroit, et il est possible de se montrer plus ouverts et de se dire qu'elle sera peut-être tout aussi bien sur un autre site de notre ville. Nous renverrons donc cette motion à la commission des arts et de la culture.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Comme on l'a déjà dit, *Broken Chair* est devenu un symbole très fort dans notre république, et le groupe démocrate-chrétien votera le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Que n'entend-on pas concernant l'art contemporain et l'indifférence qu'il rencontre auprès de la population? Or, en l'occurrence, *Broken Chair* est justement une œuvre d'art contemporaine pour laquelle la population s'est investie. C'est un symbole fort, le symbole de la Genève internationale et ouverte, dans lequel la population s'est reconnue.

J'aimerais également souligner l'aspect de la réussite médiatique: nous trouvons *Broken Chair* dans les journaux, et sur les chaînes de télévision, et pas seulement locales. Il y a donc là des raisons de s'investir réellement, puisque cette œuvre d'art est devenue une sorte de symbole de Genève.

Les aspects que M. Ferrazino a présentés fournissent effectivement matière à discussion. Je propose donc également le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture en ajoutant que, pour ma part, je lui réserve un préavis plutôt favorable.

Je vais encore juste répondre à M. Dossan concernant le rayon laser de Saint-Gervais, car vous pensez bien que je ne peux pas laisser sa remarque sans réponse. Monsieur Dossan, je vous signale que ce rayon laser est situé sur le toit de la Fondation de Saint-Gervais, mais qu'il ne dépend pas de cette dernière. Je le précise quand même. Il dépend du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, et c'est celui-ci qui est chargé de faire fonctionner ce dispositif, si un jour cela est possible.

M. Damien Sidler (Ve). Etant donné que nous parlons de symboles éphémères, j'en profiterai pour proposer que, lorsque le squat Rhino proposera d'enlever sa corne, la Ville de Genève s'en porte acquéreur, cela pourra toujours être intéressant...

A mon avis, il faut effectivement se rallier à la proposition des deux conseillers administratifs et envoyer cette motion à la commission des arts et de la culture pour l'examiner. Cependant, je pense que les Verts ne la soutiendront pas à son retour de commission.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés sans opposition (1 abstention).

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1770
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1770
3. Motion de M ^{mes} Vanessa Ischi Kaplan, Christina Matthey, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Marc Dalphin, Alain Gallet, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Pour un avenir durable du quartier de Sécheron, demandons un plan directeur de quartier» (M-288). Suite de la préconsultation	1770
4. Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Michel Ducret, Sacha Ding, M ^{mes} Micheline Gioiosa, Renate Cornu, Barbara Cramer et Linda de Coulon: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins essentiels plutôt que des plans de site au bonheur des historiens» (M-290) ...	1792
5. Motion de M ^{mes} Odette Saez, Alice Ecuivillon et M. André Fischer: «Pour le rassemblement des familles dans les immeubles de la Ville de Genève» (M-291)	1798
6. Motion de M ^{mes} Odette Saez, Alice Ecuivillon et M. André Fischer: «Pour un lieu convivial dans les immeubles de la Ville de Genève» (M-292).....	1805
7. Motion de M ^{me} Renate Cornu, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Bernard Paillard, Jean-Charles Lathion et Olivier Coste: «Une place digne pour <i>Broken Chair</i> (M-293)	1813
8. Propositions des conseillers municipaux	1818
9. Interpellations	1818
10. Questions écrites	1819

La mémorialiste:
Marguerite Conus